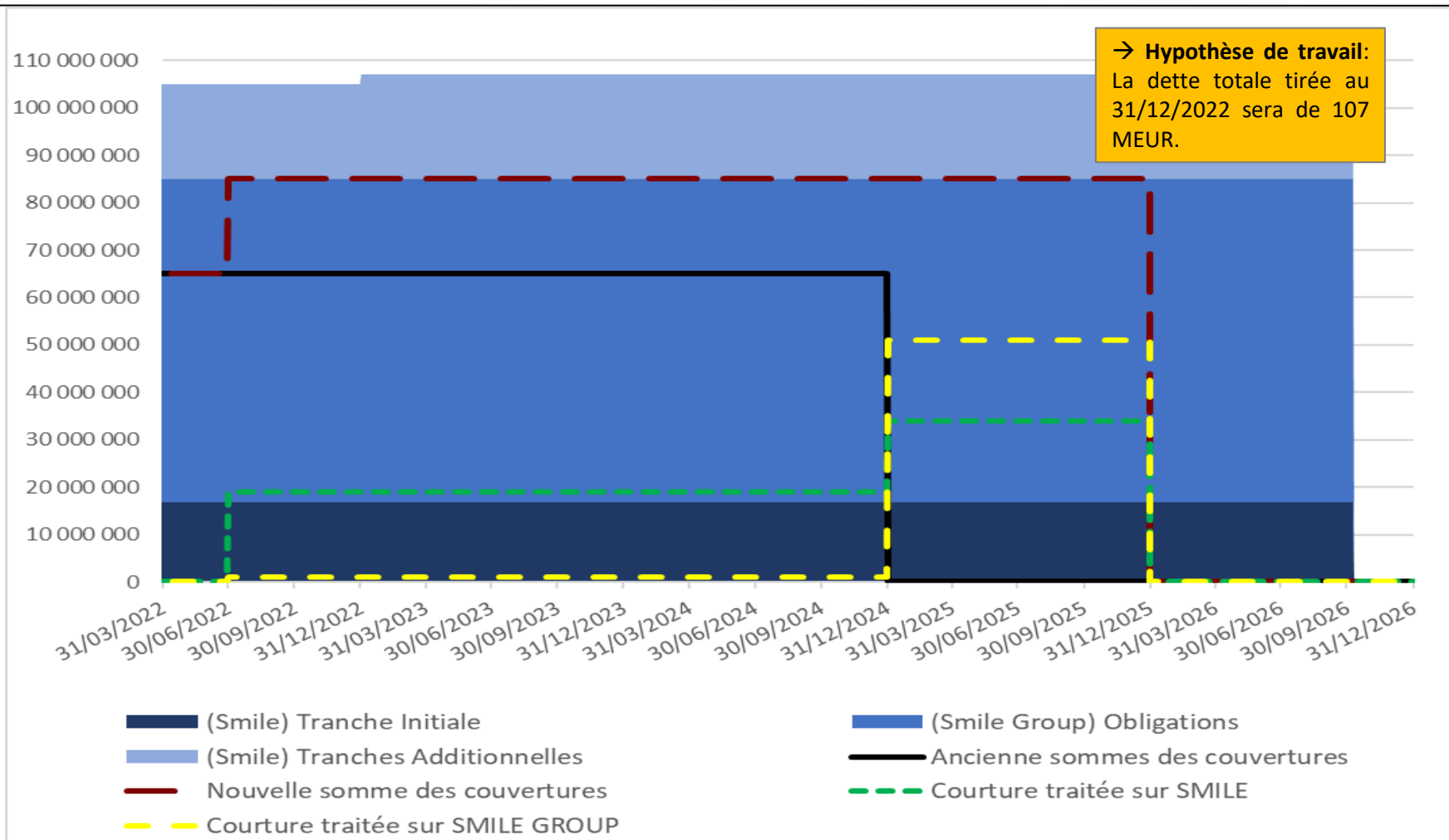




Couverture de taux d'intérêts Rapport final

31 mai 2022

- ☐ Nouvelles couvertures mises en place sur un horizon de 3,5 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- ☐ Deux caps évolutifs avec plafond (strike) à 0,5% sur 2,5 ans et à 1,5% sur la dernière année ont été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie. Ces produits prennent en compte le plancher à 0% sur les financements.
- ☐ Les anciennes couvertures ont été conservées car elles correspondent à l'objectif de couverture.



- Couverture traitée : Achat Cap 0,5% sur 2,5ans puis 1,5% sur 1 an.
- Répartition bancaire : LCL 100%.

Obligation de couverture :

Obligations : L'Emetteur s'engage à conclure (ou à ce que Smile conclue, pour ce qui concerne la Tranche Initiale (Smile)), **dans les cent-vingt (120) jours suivant la Date d'Emission**, avec un ou plusieurs établissement(s) financier(s) réputés, un ou plusieurs Contrat(s) de Couverture (en ce compris par voie de modification des contrats de couverture de taux existants) portant sur **un notionnel minimum égal à tout moment à 66,66% de l'encours cumulé des Obligations** (Smile) constituant la Tranche Initiale (Smile) et des Obligations, pour **une durée minimum de deux (2) ans à compter de leur conclusion**.

Banques de couverture: LCL, SG, Banque Populaire

Couvertures existantes :

- **(Smile) Cap 0.25% LCL** départ 10/02/2020, échéance 31/12/2024, amortissement spécifique, notionnel **€15'000'00**
- **(Smile Group) Cap 0.25% LCL** départ 31/12/2020, échéance 31/12/2024, amortissement spécifique, notionnel **€50'000'00**

Financements: (Atalante SAS) Obligations de **€115'000'000**, Closing le **09/10/2019**

- **(Smile) Obligations : €46'800'000**, amort. In fine, échéance 09/10/2026, **floor 0%** sur Euribor 3 mois.
 - Tranche initiale : **€16'800'000**, tirée au Closing
 - Tranches Additionnelles : **€20'000'000**, tirées dans l'année suivant le closing
- **(Smile Group) Obligations : €68'200'000**, amort. In fine, échéance 09/10/2026, **floor 0%** sur Euribor 3 mois.

Entité : **SMILE**
Produit : **Cap à Prime lissée**
Cours d'exercice : 0,5% sur 2,5ans puis 1,5% sur 1 an (« strike » ou plafond)
Date de transaction : **25/05/2022**
Date de début : 30/06/2022
Date de Fin : 31/12/2025
Index : Euribor 3 Mois
Base : ACTUAL/360

Couverture LCL

Nominal de départ : € 19'000'000 amortissement spécifique, cf. tableau en annexe
Prime annuelle à payer trimestriellement jusqu'au 31/12/2025 : **0,84%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€ 695'217**.

Entité : **SMILE GROUP**
Produit : **Cap à Prime lissée**
Cours d'exercice : 0,5% sur 2,5ans puis 1,5% sur 1 an (« strike » ou plafond)
Date de transaction : **25/05/2022**
Date de début : 30/06/2022
Date de Fin : 31/12/2025
Index : Euribor 3 Mois
Base : ACTUAL/360

Couverture LCL

Nominal de départ : € 1'000'000 amortissement spécifique, cf. tableau en annexe
Prime annuelle à payer trimestriellement jusqu'au 31/12/2025 : **0,84%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€ 455'700**.

Primes à payer SMILE

Fixing	Début	Fin	Paielement	SMILE				Prime à payer Total
				Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement	Ancien Cap (2020)	
28/06/2022	30/06/2022	30/09/2022	30/09/2022	19 000 000	40 787	-654 430	4 983	45 770
28/09/2022	30/09/2022	30/12/2022	30/12/2022	19 000 000	40 343	-614 087	4 929	45 273
28/12/2022	30/12/2022	31/03/2023	31/03/2023	19 000 000	40 343	-573 743	4 929	45 273
29/03/2023	31/03/2023	30/06/2023	30/06/2023	19 000 000	40 343	-533 400	4 929	45 273
28/06/2023	30/06/2023	29/09/2023	29/09/2023	19 000 000	40 343	-493 057	4 929	45 273
27/09/2023	29/09/2023	29/12/2023	29/12/2023	19 000 000	40 343	-452 713	4 929	45 273
27/12/2023	29/12/2023	29/03/2024	29/03/2024	19 000 000	40 343	-412 370	4 875	45 218
27/03/2024	29/03/2024	28/06/2024	28/06/2024	19 000 000	40 343	-372 027	4 983	45 327
26/06/2024	28/06/2024	30/09/2024	30/09/2024	19 000 000	41 673	-330 353	5 092	46 765
26/09/2024	30/09/2024	31/12/2024	31/12/2024	19 000 000	40 787	-289 567	4 983	45 770
27/12/2024	31/12/2024	31/03/2025	31/03/2025	34 000 000	71 400	-218 167	0	71 400
27/03/2025	31/03/2025	30/06/2025	30/06/2025	34 000 000	72 193	-145 973	0	72 193
26/06/2025	30/06/2025	30/09/2025	30/09/2025	34 000 000	72 987	-72 987	0	72 987
26/09/2025	30/09/2025	31/12/2025	31/12/2025	34 000 000	72 987	0	0	72 987

Prime lissée	0,84%
--------------	-------

Total à payer	695 217
---------------	---------

Total à payer	744 779
---------------	---------

Primes à payer SMILE GROUP

Fixing	Début	Fin	Paielement	SMILE GROUP				Prime à payer Total
				Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement	Ancien Cap (2020)	
28/06/2022	30/06/2022	30/09/2022	30/09/2022	1 000 000	2 147	-453 553	16 611	18 758
28/09/2022	30/09/2022	30/12/2022	30/12/2022	1 000 000	2 123	-451 430	16 431	18 554
28/12/2022	30/12/2022	31/03/2023	31/03/2023	1 000 000	2 123	-449 307	16 431	18 554
29/03/2023	31/03/2023	30/06/2023	30/06/2023	1 000 000	2 123	-447 183	16 431	18 554
28/06/2023	30/06/2023	29/09/2023	29/09/2023	1 000 000	2 123	-445 060	16 431	18 554
27/09/2023	29/09/2023	29/12/2023	29/12/2023	1 000 000	2 123	-442 937	16 431	18 554
27/12/2023	29/12/2023	29/03/2024	29/03/2024	1 000 000	2 123	-440 813	16 250	18 373
27/03/2024	29/03/2024	28/06/2024	28/06/2024	1 000 000	2 123	-438 690	16 611	18 734
26/06/2024	28/06/2024	30/09/2024	30/09/2024	1 000 000	2 193	-436 497	16 972	19 166
26/09/2024	30/09/2024	31/12/2024	31/12/2024	1 000 000	2 147	-434 350	16 611	18 758
27/12/2024	31/12/2024	31/03/2025	31/03/2025	51 000 000	107 100	-327 250	0	107 100
27/03/2025	31/03/2025	30/06/2025	30/06/2025	51 000 000	108 290	-218 960	0	108 290
26/06/2025	30/06/2025	30/09/2025	30/09/2025	51 000 000	109 480	-109 480	0	109 480
26/09/2025	30/09/2025	31/12/2025	31/12/2025	51 000 000	109 480	0	0	109 480

Prime lissée	0,84%
--------------	-------

Total à payer	455 700
---------------	---------

Total à payer	620 908
---------------	---------

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	(Smile) Tranche Initiale		(Smile) Tranches Additionnelles		(Smile Group) Obligations		TOTAL DETTE	COUVERTURE EXISTANTE Totale	Courtur traitée sur SMILE	Courtur traitée sur SMILE GROUP
				Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD				
29/03/2022	31/03/2022	30/06/2022	30/06/2022	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	65 000 000	0	0
28/06/2022	30/06/2022	30/09/2022	30/09/2022	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	65 000 000	19 000 000	1 000 000
28/09/2022	30/09/2022	30/12/2022	30/12/2022	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	65 000 000	19 000 000	1 000 000
28/12/2022	30/12/2022	31/03/2023	31/03/2023	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	65 000 000	19 000 000	1 000 000
29/03/2023	31/03/2023	30/06/2023	30/06/2023	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	65 000 000	19 000 000	1 000 000
28/06/2023	30/06/2023	29/09/2023	29/09/2023	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	65 000 000	19 000 000	1 000 000
27/09/2023	29/09/2023	29/12/2023	29/12/2023	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	65 000 000	19 000 000	1 000 000
27/12/2023	29/12/2023	29/03/2024	29/03/2024	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	65 000 000	19 000 000	1 000 000
27/03/2024	29/03/2024	28/06/2024	28/06/2024	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	65 000 000	19 000 000	1 000 000
26/06/2024	28/06/2024	30/09/2024	30/09/2024	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	65 000 000	19 000 000	1 000 000
26/09/2024	30/09/2024	31/12/2024	31/12/2024	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	65 000 000	19 000 000	1 000 000
27/12/2024	31/12/2024	31/03/2025	31/03/2025	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	0	34 000 000	51 000 000
27/03/2025	31/03/2025	30/06/2025	30/06/2025	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	0	34 000 000	51 000 000
26/06/2025	30/06/2025	30/09/2025	30/09/2025	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	0	34 000 000	51 000 000
26/09/2025	30/09/2025	31/12/2025	31/12/2025	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	0	34 000 000	51 000 000
29/12/2025	31/12/2025	31/03/2026	31/03/2026	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	0	0	0
27/03/2026	31/03/2026	30/06/2026	30/06/2026	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	0	0	0
26/06/2026	30/06/2026	30/09/2026	30/09/2026	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	0	0	0
28/09/2026	30/09/2026	09/10/2026	09/10/2026	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	0	0	0
07/10/2026	09/10/2026	09/10/2026	00/01/1900	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	0	0	0	0	0

Période brisée

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	8 276	5 425
-------------	-------	-------

LCL (couv. SMILE)	LCL (couv. SMILE GROUP)	Total
-------------------	-------------------------	-------

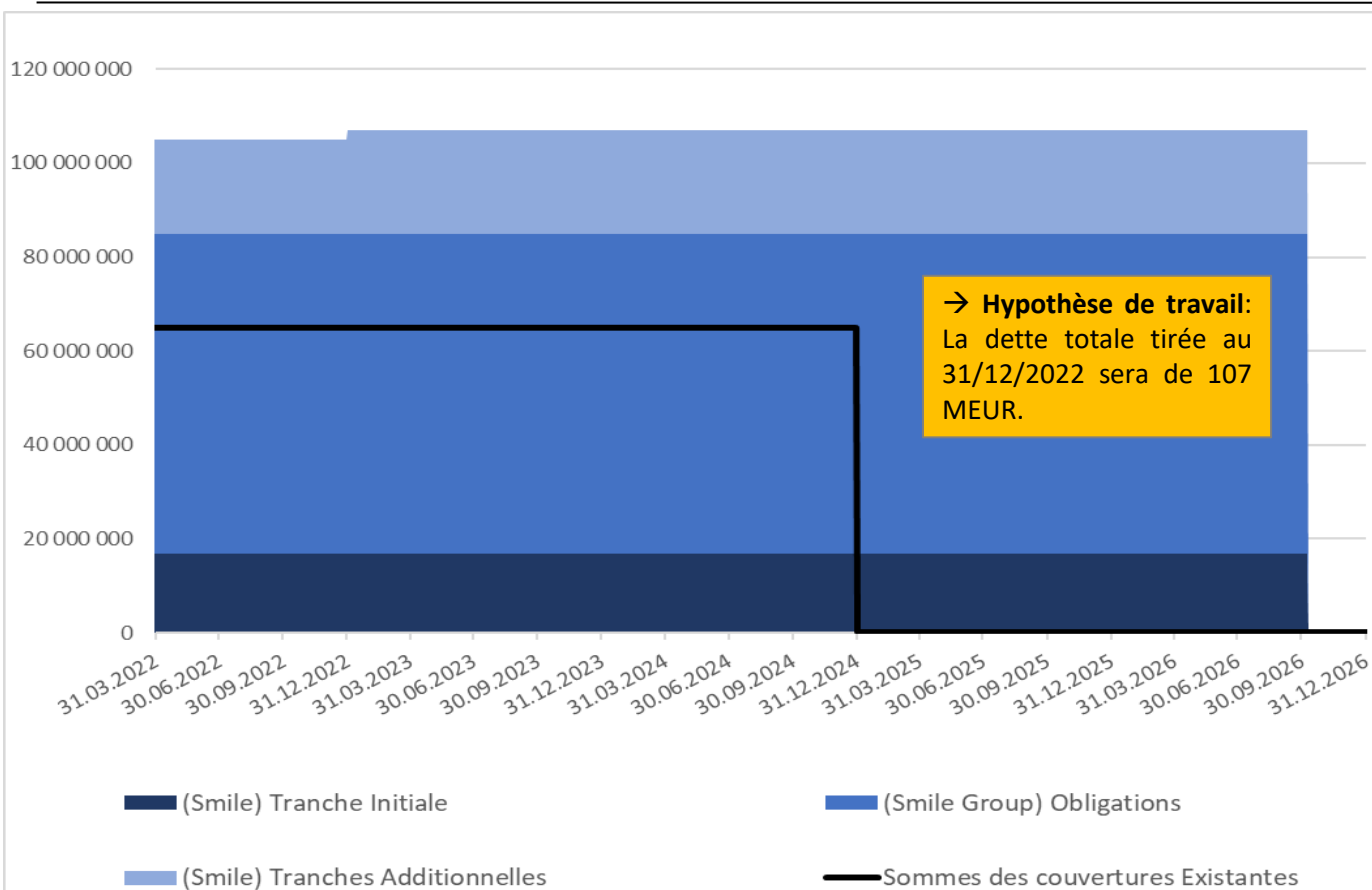
Economies totales	31 877	10 921	42 798
Taux/Prix sans marge bancaire	644 330	412 371	1 056 701
Prix avec marge bancaire standard *	727 094	466 621	1 193 715
Marge bancaire standard (10 points de base) *	82 764	54 250	137 014
Prix final	695 217	455 700	1 150 917
Marge finale	50 887	43 329	94 216

* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 10 à 15 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 10 points de base est utilisée pour cette comparaison.

Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : impact des taux négatifs sur les swaps
- Rappel : différents types de couverture



Obligation de couverture :

Obligations : L'Emetteur s'engage à conclure (ou à ce que Smile conclue, pour ce qui concerne la Tranche Initiale (Smile)), **dans les cent-vingt (120) jours suivant la Date d'Emission**, avec un ou plusieurs établissement(s) financier(s) réputés, un ou plusieurs Contrat(s) de Couverture (en ce compris par voie de modification des contrats de couverture de taux existants) portant sur **un notionnel minimum égal à tout moment à 66,66% de l'encours cumulé des Obligations (Smile) constituant la Tranche Initiale (Smile) et des Obligations**, pour **une durée minimum de deux (2) ans à compter de leur conclusion**.

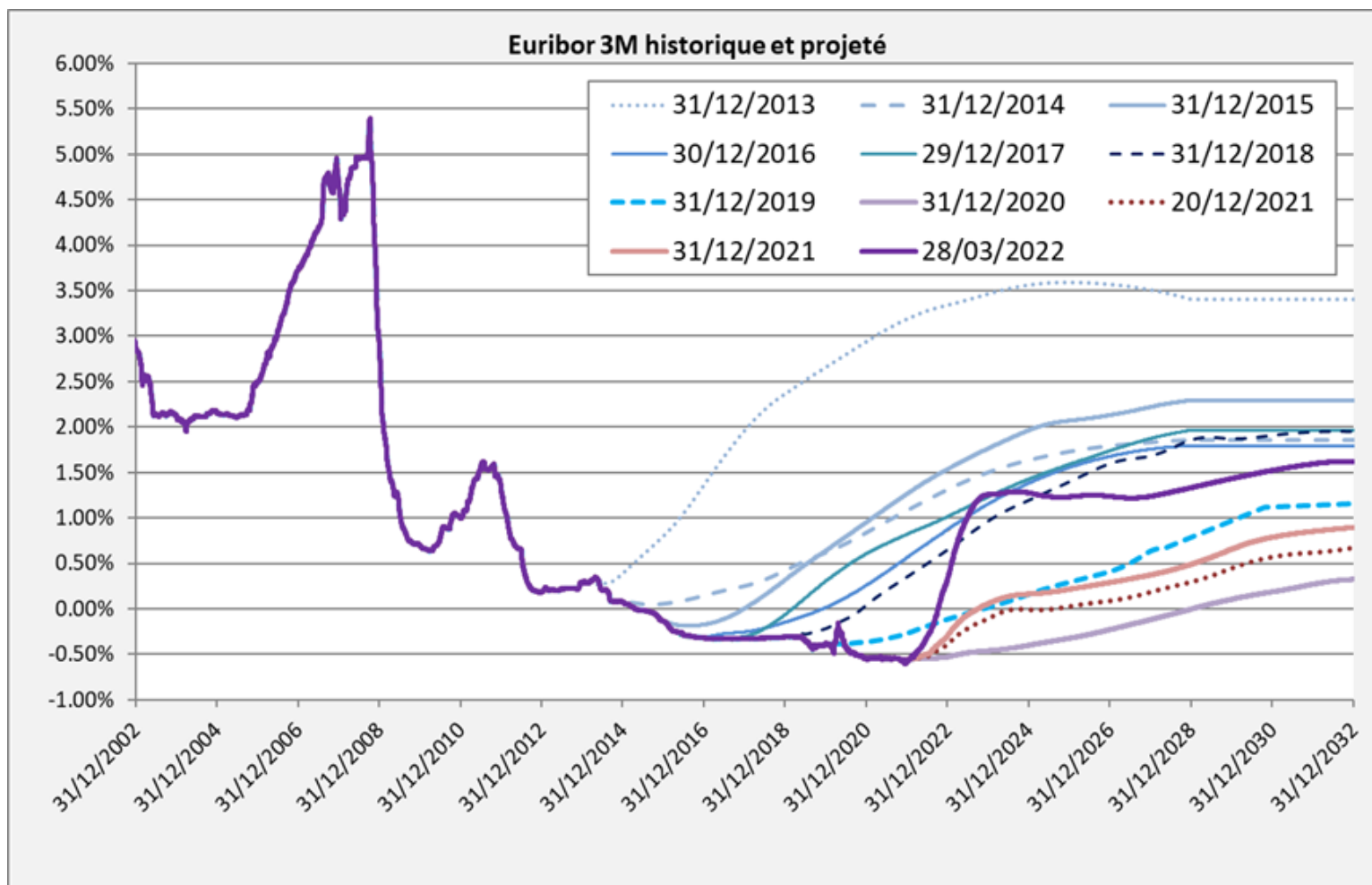
Banques de couverture: LCL, SG, Banque Populaire

Couvertures existantes :

- **(Smile) Cap 0.25% LCL** départ 10/02/2020, échéance 31/12/2024, amortissement spécifique, notionnel **€15'000'00**
- **(Smile Group) Cap 0.25% LCL** départ 31/12/2020, échéance 31/12/2024, amortissement spécifique, notionnel **€50'000'00**

Financements: (Atalante SAS) Obligations de **€115'000'000, Closing le 09/10/2019**

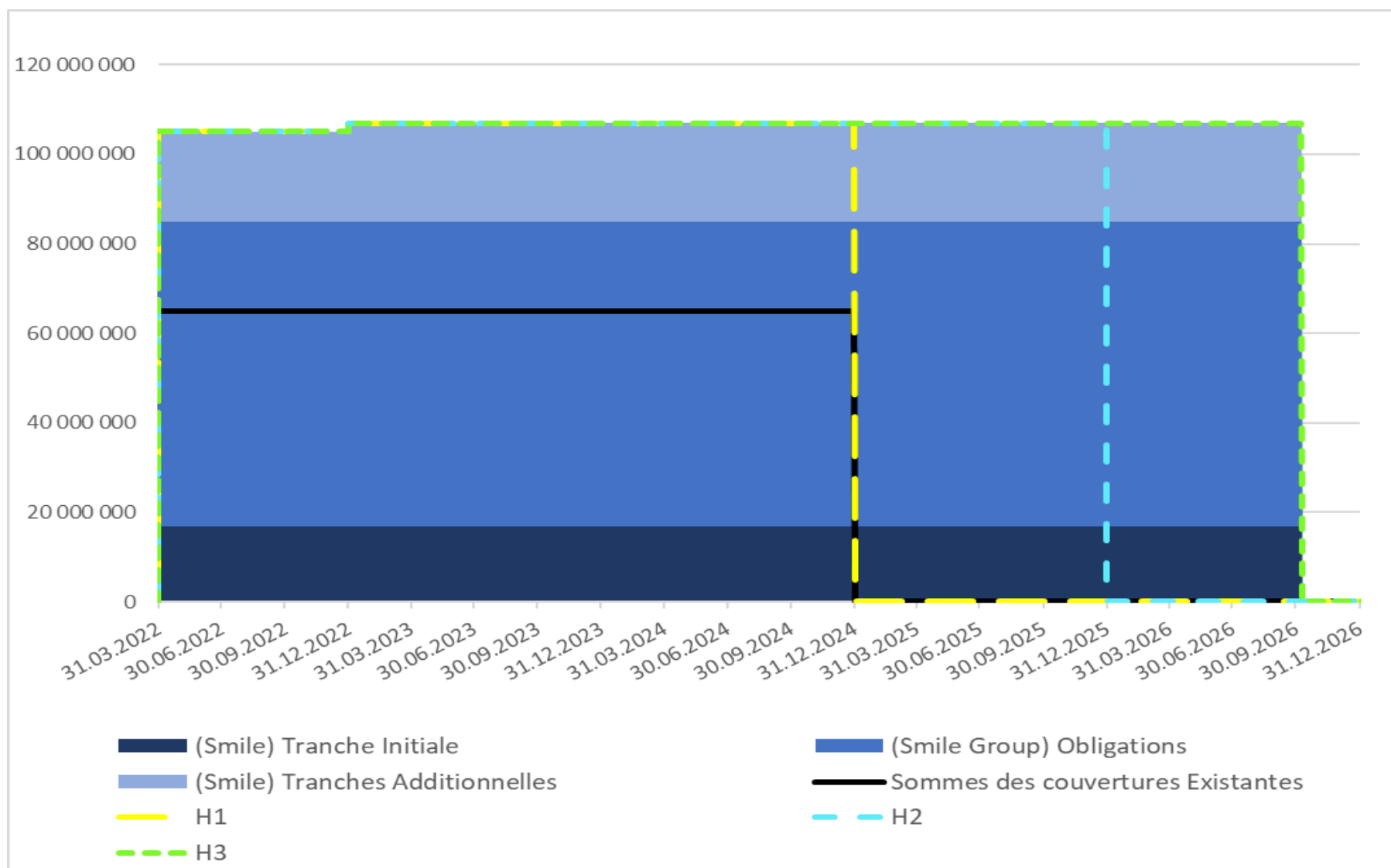
- **(Smile) Obligations : €46'800'000**, amort. In fine, échéance 09/10/2026, **floor 0%** sur Euribor 3 mois.
 - Tranche initiale : **€16'800'000**, tirée au Closing
 - Tranches Additionnelles : **€20'000'000**, tirées dans l'année suivant le closing
- **(Smile Group) Obligations : €68'200'000**, amort. In fine, échéance 09/10/2026, **floor 0%** sur Euribor 3 mois.

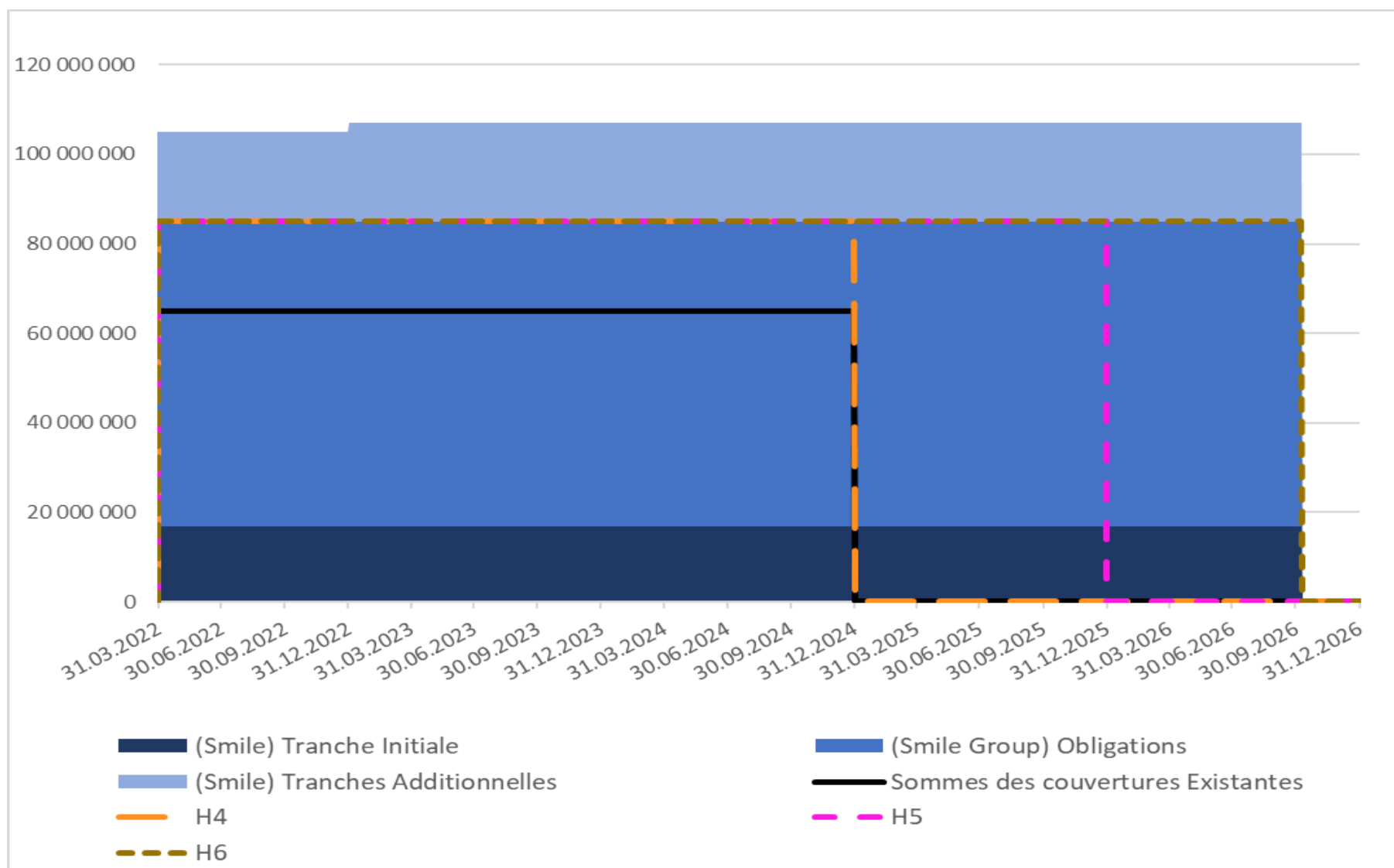


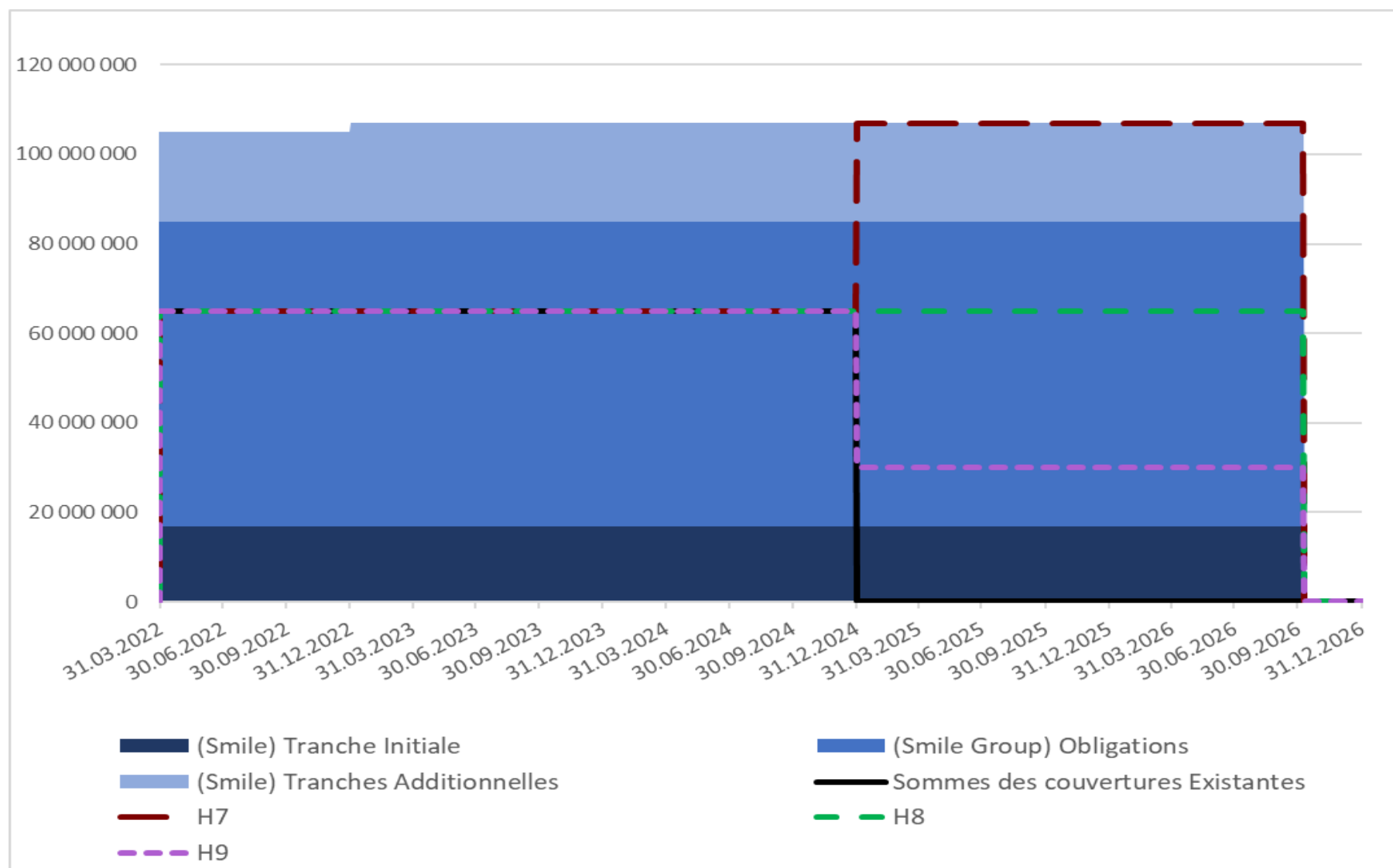
Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier le prix des couvertures significativement.

-Le prix des couvertures bouge quotidiennement de +/-10 ou 15 points de base

-Le délai pour mettre en place une couverture a été sensiblement rallongé dans le contexte actuel







Couverture	H1 bis*	H2 bis	H3 bis	H4 bis	H5 bis	H6 bis	H7 bis	H8 bis	H9 bis
Durée	2,75 ans	3,75 ans	4,5 ans	2,75 ans	3,75 ans	4,5 ans	1,75 ans	1,75 ans	1,75 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	40 000 000	40 000 000	40 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	107 000 000	65 000 000	30 000 000
Début de période	31.03.2022	31.03.2022	31.03.2022	31.03.2022	31.03.2022	31.03.2022	31.12.2024	31.12.2024	31.12.2024
Fin de période	31.12.2024	31.12.2025	09.10.2026	31.12.2024	31.12.2025	09.10.2026	09.10.2026	09.10.2026	09.10.2026
Valeur 1bp en EUR	11 584	22 433	30 814	5 589	14 207	20 865	19 230	11 682	5 392

Taux de swap (cf annexes sur problèmes liés aux taux négatifs)

Swap sans Floor	0,56%	0,81%	0,89%	0,55%	0,87%	0,95%	1,10%	1,10%	1,10%
Floor 0%	0,27%	0,31%	0,32%	0,27%	0,32%	0,33%	0,36%	0,36%	0,36%
Swap avec Floor	0,83%	1,12%	1,22%	0,82%	1,19%	1,28%	1,46%	1,46%	1,46%

Prime d'option lissée

Cap 0% annualisé	0,83%	1,12%	1,22%	0,82%	1,19%	1,28%	1,46%	1,46%	1,46%
Taux financement Max	0,83%	1,12%	1,22%	0,82%	1,19%	1,28%	1,46%	1,46%	1,46%

Cap 0.5% annualisé	0,59%	0,84%	0,93%	0,58%	0,90%	0,98%	1,14%	1,14%	1,14%
Taux financement Max	1,09%	1,34%	1,43%	1,08%	1,40%	1,48%	1,64%	1,64%	1,64%

Cap 1% annualisé	0,43%	0,64%	0,72%	0,42%	0,70%	0,77%	0,91%	0,91%	0,91%
Taux financement Max	1,43%	1,64%	1,72%	1,42%	1,70%	1,77%	1,91%	1,91%	1,91%

Prime des options en EUR

Cap 0%	961 500	2 485 600	3 707 500	458 600	1 674 500	2 640 100	2 743 900	1 669 400	771 500
Cap 0.5%	680 100	1 862 700	2 832 400	324 600	1 268 100	2 034 000	2 150 200	1 308 400	604 800
Cap 1%	496 800	1 426 100	2 204 300	237 300	978 800	1 593 200	1 705 800	1 038 100	479 800

Marge bancaire estimée en points de base (BP) incluse dans les prix	7
--	----------

**Coût du floor 0% contenu dans le contrat de financement	989 100
--	---------

* bis : en complément de la couverture existante
H1 bis = H1 – Couverture existante

** la phrase du contrat de financement « si l'euribor est négatif alors il sera considéré comme étant égal à 0% » représente un coût pour l'emprunteur qui est mesuré par la valeur d'un floor 0% sur la totalité du financement au jour du tirage initial.

Voir comparaisons des profils de couverture en annexe

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission

Illustration des paiements en prime lissée:

H3 bis Cap 0%

Fixing	Début	Fin	Paiement	H3 bis			Cap existant		Prime à payer Total
				Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement	Cap 0,25% (SMILE)	Cap 0,25% (SMILE GROUPE)	
29.03.2022	31.03.2022	30.06.2022	30.06.2022	40 000 000	121 653	-3 585 847	4 929	16 431	143 012
28.06.2022	30.06.2022	30.09.2022	30.09.2022	40 000 000	122 990	-3 462 858	4 983	16 611	144 584
28.09.2022	30.09.2022	30.12.2022	30.12.2022	40 000 000	121 653	-3 341 205	4 929	16 431	143 012
28.12.2022	30.12.2022	31.03.2023	31.03.2023	42 000 000	127 735	-3 213 470	4 929	16 431	149 095
29.03.2023	31.03.2023	30.06.2023	30.06.2023	42 000 000	127 735	-3 085 734	4 929	16 431	149 095
28.06.2023	30.06.2023	29.09.2023	29.09.2023	42 000 000	127 735	-2 957 999	4 929	16 431	149 095
27.09.2023	29.09.2023	29.12.2023	29.12.2023	42 000 000	127 735	-2 830 264	4 929	16 431	149 095
27.12.2023	29.12.2023	29.03.2024	29.03.2024	42 000 000	127 735	-2 702 528	4 875	16 250	148 860
27.03.2024	29.03.2024	28.06.2024	28.06.2024	42 000 000	127 735	-2 574 793	4 983	16 611	149 330
26.06.2024	28.06.2024	30.09.2024	30.09.2024	42 000 000	131 946	-2 442 847	5 092	16 972	154 010
26.09.2024	30.09.2024	31.12.2024	31.12.2024	42 000 000	129 139	-2 313 708	4 983	16 611	150 733
27.12.2024	31.12.2024	31.03.2025	31.03.2025	107 000 000	321 845	-1 991 863	0	0	321 845
27.03.2025	31.03.2025	30.06.2025	30.06.2025	107 000 000	325 421	-1 666 442	0	0	325 421
26.06.2025	30.06.2025	30.09.2025	30.09.2025	107 000 000	328 997	-1 337 445	0	0	328 997
26.09.2025	30.09.2025	31.12.2025	31.12.2025	107 000 000	328 997	-1 008 447	0	0	328 997
29.12.2025	31.12.2025	31.03.2026	31.03.2026	107 000 000	321 845	-686 603	0	0	321 845
27.03.2026	31.03.2026	30.06.2026	30.06.2026	107 000 000	325 421	-361 182	0	0	325 421
26.06.2026	30.06.2026	30.09.2026	30.09.2026	107 000 000	328 997	-32 184	0	0	328 997
28.09.2026	30.09.2026	09.10.2026	09.10.2026	107 000 000	32 184	0	0	0	32 184

Prime lissée 1,22%

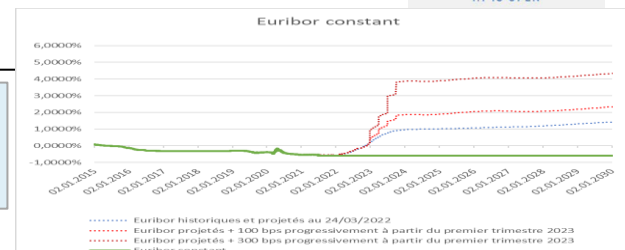
Total à payer 3 707 500

Total à payer 3 943 631

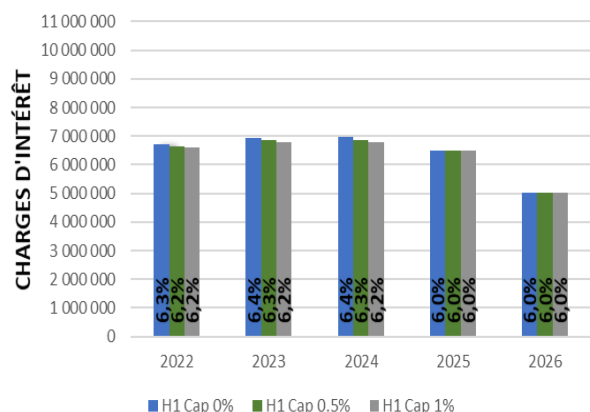
Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission

Simulation frais financiers avec Euribor constant

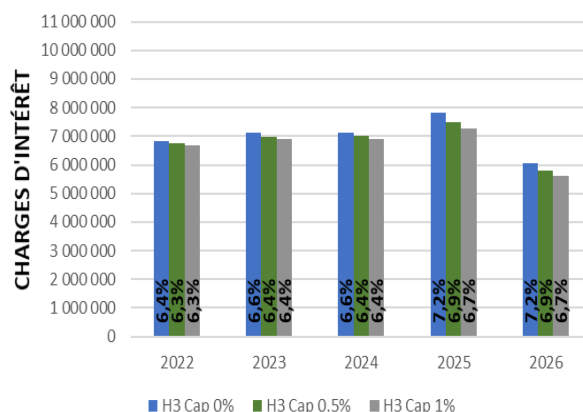
Toutes les simulations de frais financiers incluent la marge de crédit **6%** (Tranche Initiale, Tranches Additionnelles, Obligations), l'impact de la variation des Euribor 3M, le coût de la couverture existante et le coût de la couverture à mettre en place.



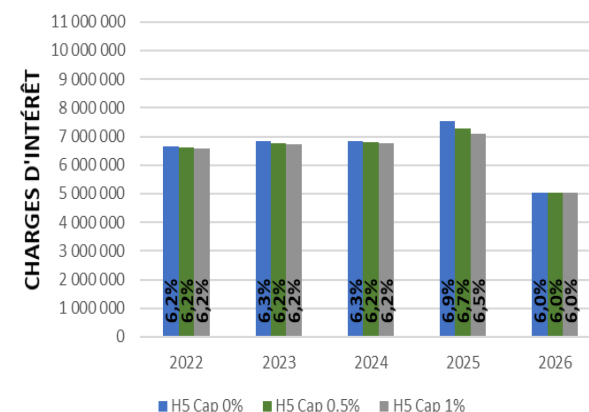
STRATEGIE H1



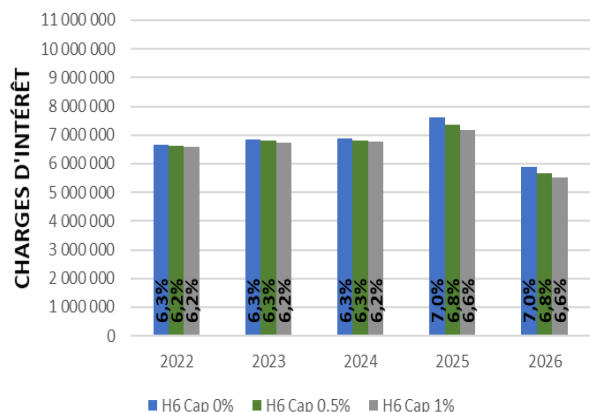
STRATEGIE H3



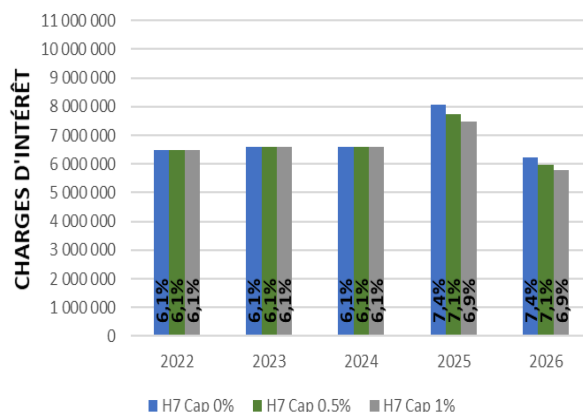
STRATEGIE H5



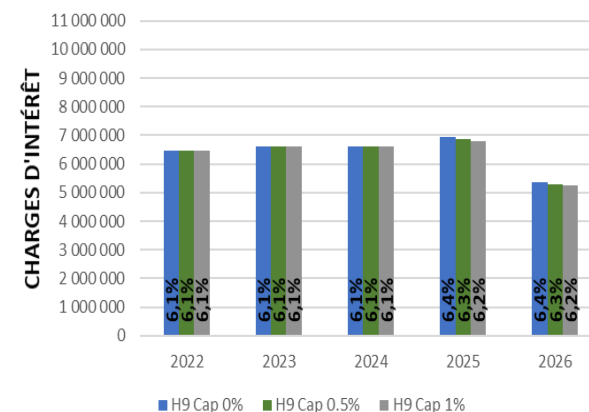
STRATEGIE H6



STRATEGIE H7

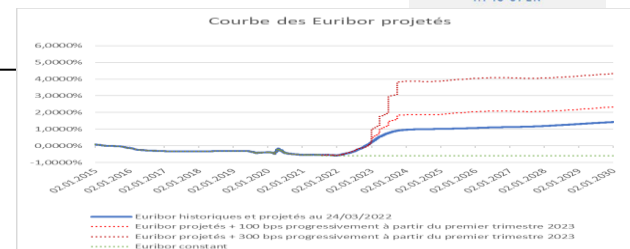


STRATEGIE H9

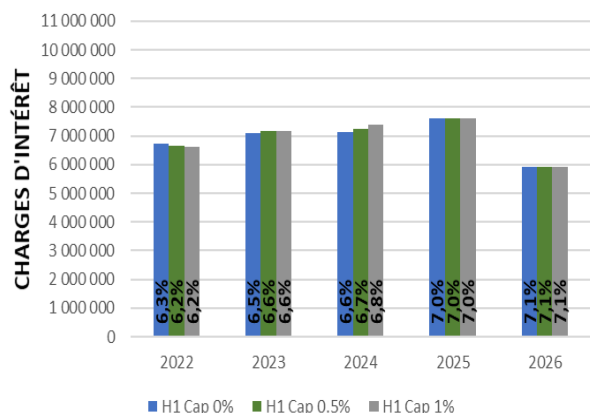


Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission

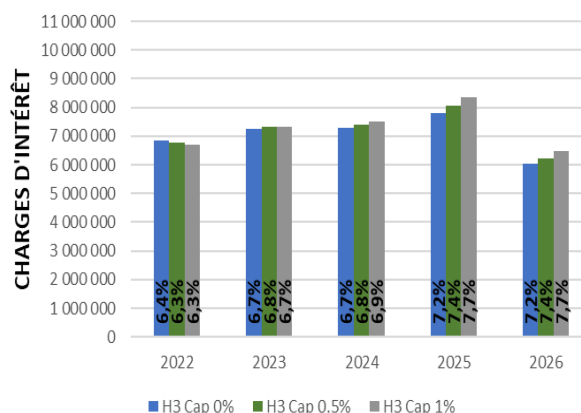
Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés



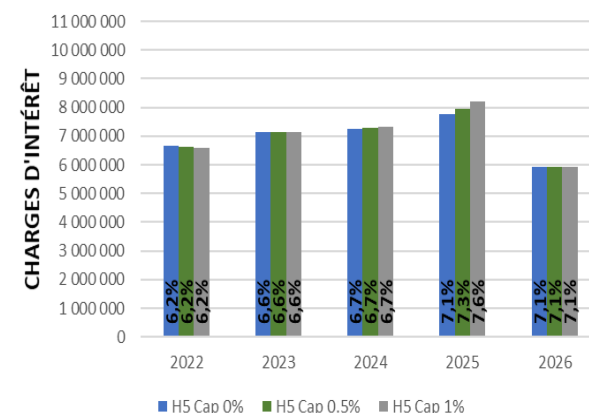
STRATEGIE H1



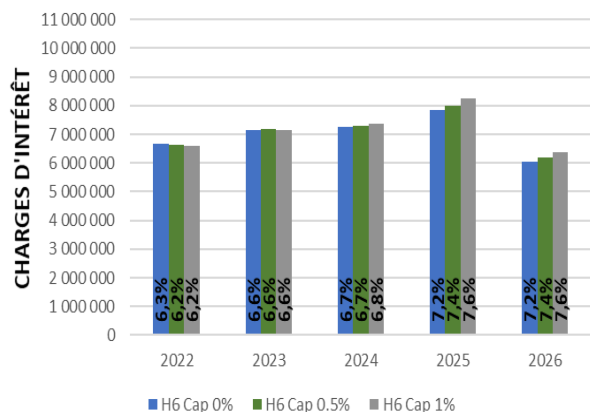
STRATEGIE H3



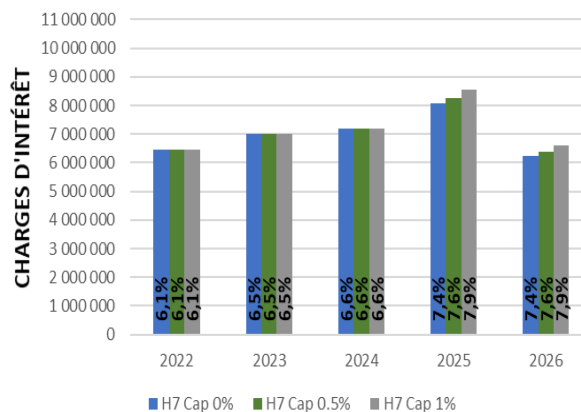
STRATEGIE H5



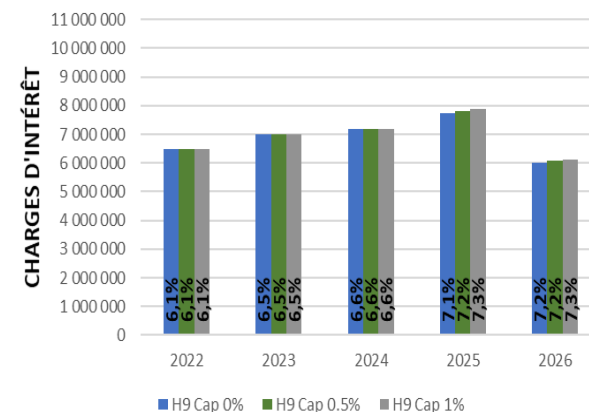
STRATEGIE H6



STRATEGIE H7



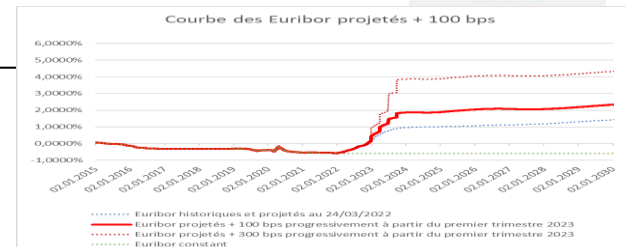
STRATEGIE H9



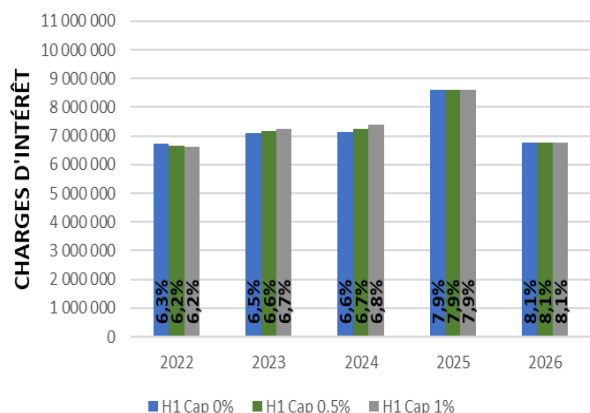
Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission

Simulation frais financiers selon la courbe

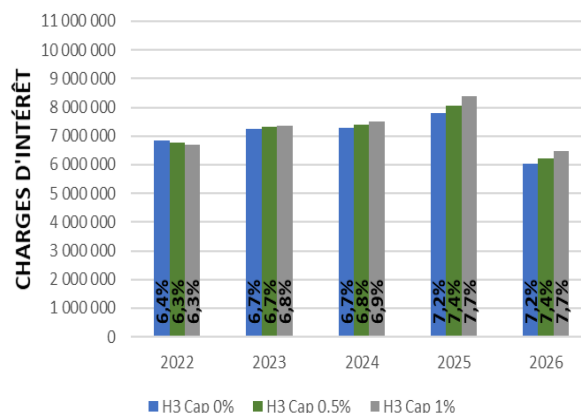
des Euribor projetés +1%



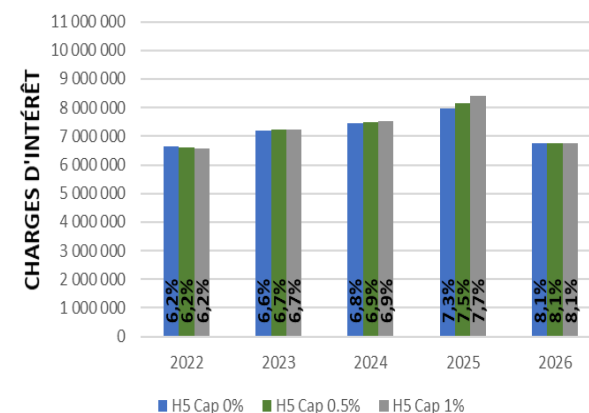
STRATEGIE H1



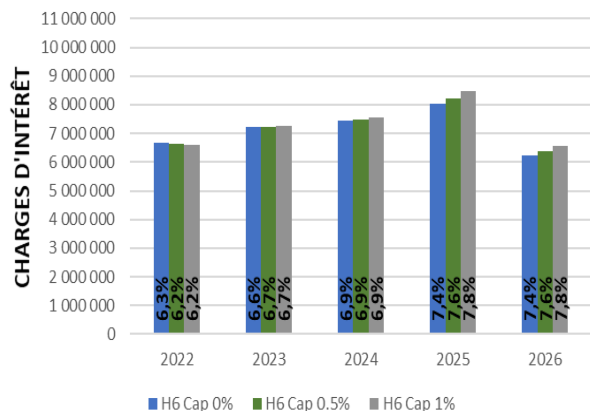
STRATEGIE H3



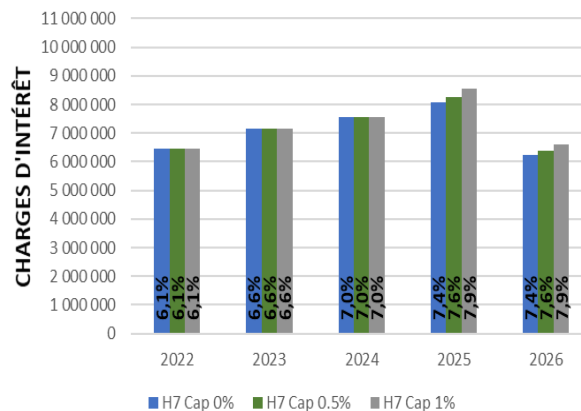
STRATEGIE H5



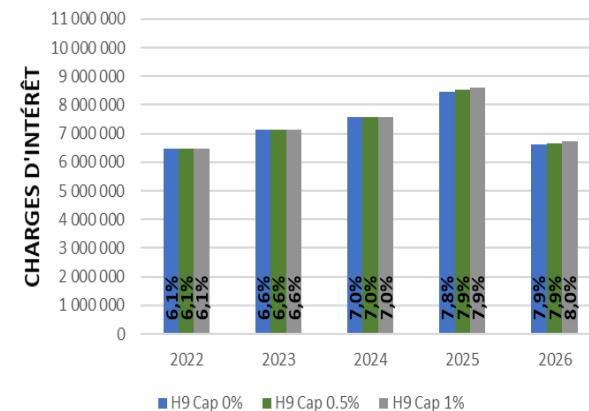
STRATEGIE H6



STRATEGIE H7



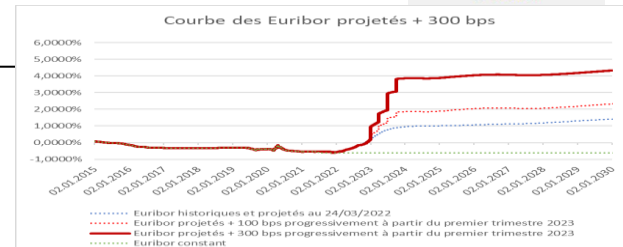
STRATEGIE H9



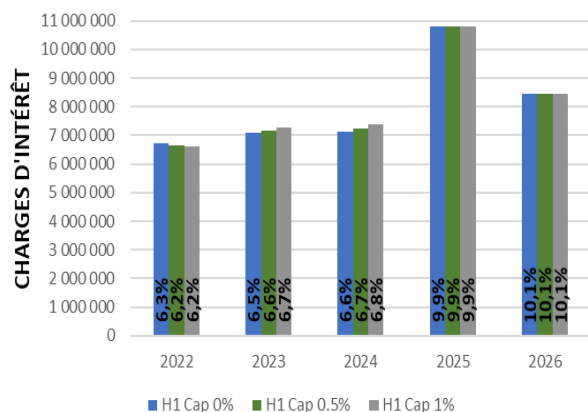
Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission

Simulation frais financiers selon la courbe

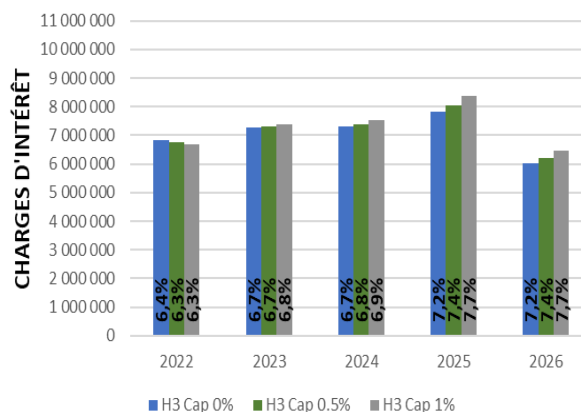
des Euribor projetés +3%



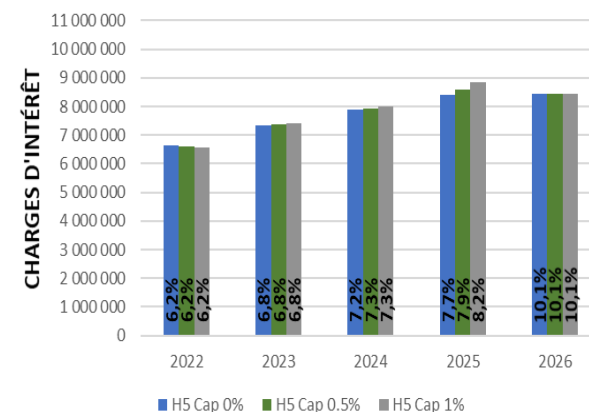
STRATEGIE H1



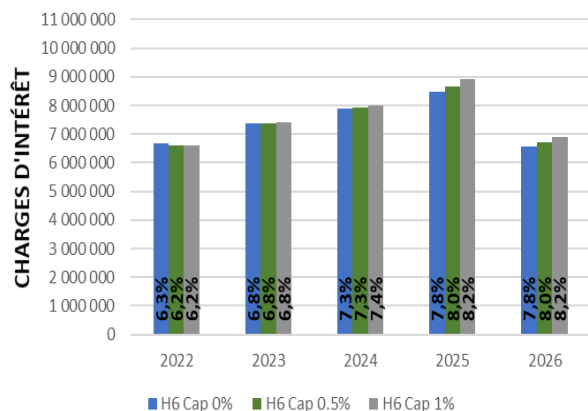
STRATEGIE H3



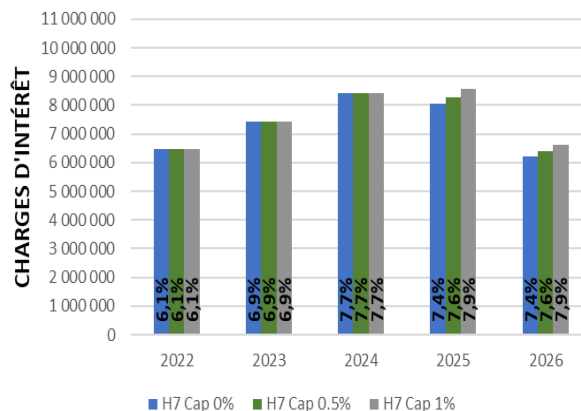
STRATEGIE H5



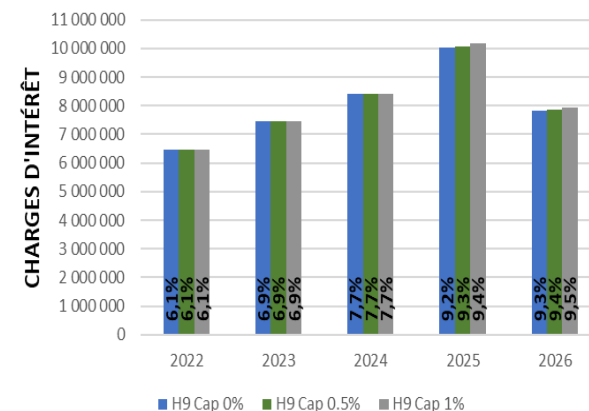
STRATEGIE H6



STRATEGIE H7

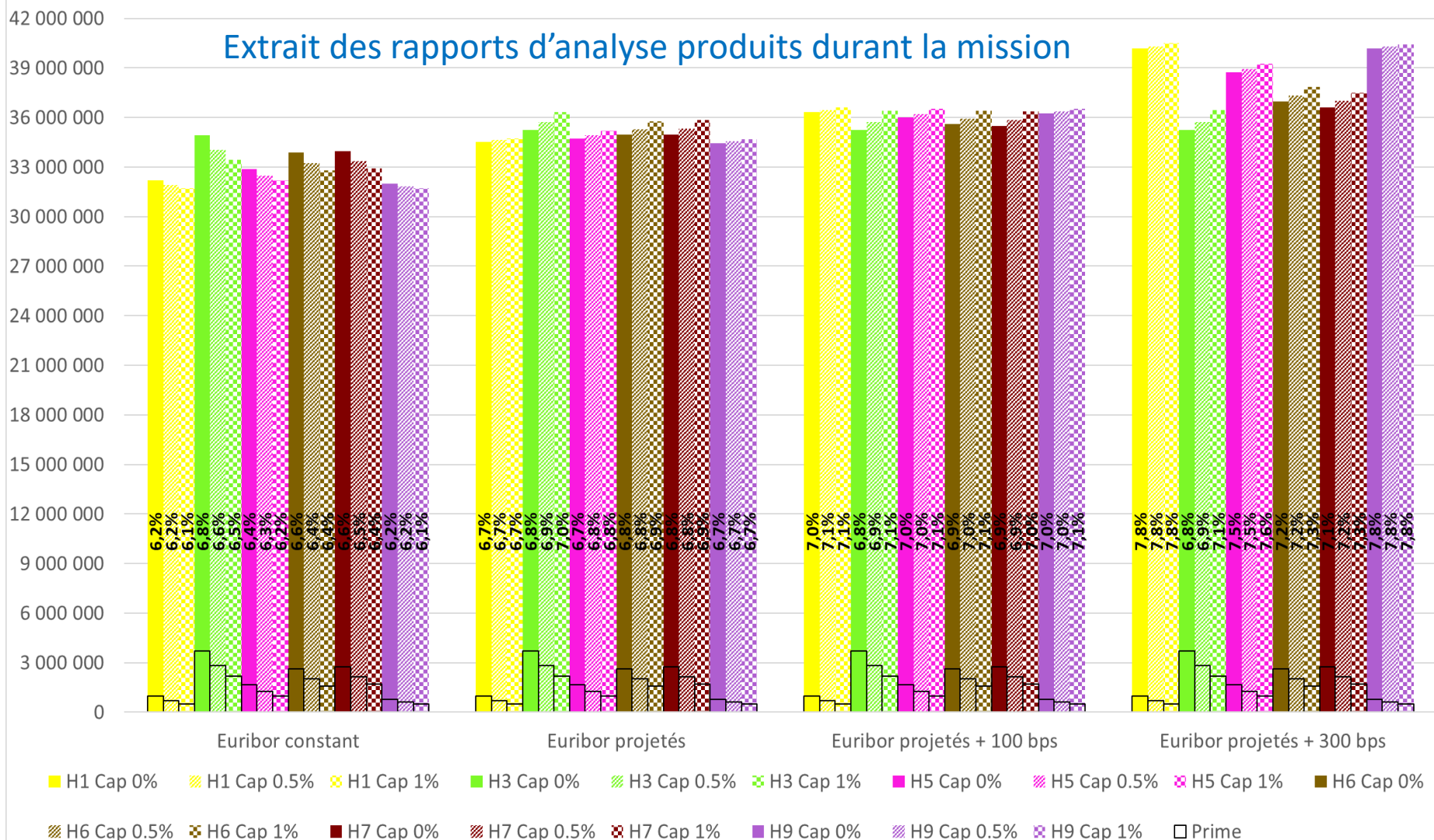


STRATEGIE H9



Synthèse simulation frais financiers (sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission



Synthèse simulation frais financiers (sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission

	STRATEGIE H1			STRATEGIE H3			STRATEGIE H5		
	H1 Cap 0%	H1 Cap 0.5%	H1 Cap 1%	H3 Cap 0%	H3 Cap 0.5%	H3 Cap 1%	H5 Cap 0%	H5 Cap 0.5%	H5 Cap 1%
Euribor constant	32 180 589	31 899 189	31 715 889	34 926 589	34 051 489	33 423 389	32 893 589	32 487 189	32 197 889
Euribor projetés	34 524 617	34 638 140	34 736 126	35 248 439	35 729 776	36 344 476	34 706 169	34 918 730	35 194 279
Euribor projetés + 100 bps	36 340 618	36 452 911	36 615 736	35 246 535	35 726 642	36 406 181	36 001 343	36 213 318	36 519 742
Euribor projetés + 300 bps	40 186 674	40 298 967	40 489 583	35 246 535	35 726 642	36 433 973	38 725 426	38 937 402	39 257 060

	STRATEGIE H6			STRATEGIE H7			STRATEGIE H9		
	H6 Cap 0%	H6 Cap 0.5%	H6 Cap 1%	H7 Cap 0%	H7 Cap 0.5%	H7 Cap 1%	H9 Cap 0%	H9 Cap 0.5%	H9 Cap 1%
Euribor constant	33 859 189	33 253 089	32 812 289	33 962 989	33 369 289	32 924 889	31 990 589	31 823 889	31 698 889
Euribor projetés	34 951 172	35 296 950	35 753 916	34 961 341	35 329 155	35 846 269	34 444 153	34 547 036	34 691 620
Euribor projetés + 100 bps	35 592 540	35 937 732	36 425 573	35 473 930	35 841 744	36 358 858	36 264 954	36 367 838	36 512 421
Euribor projetés + 300 bps	36 984 956	37 330 148	37 831 223	36 622 513	36 990 327	37 507 441	40 181 260	40 284 143	40 428 727

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	(Smile) Tranche Initiale		(Smile) Tranches Additionnelles		(Smile Group) Obligations		TOTAL DETTE	Cap 0.25% (Smile)	Cap 0.25% (Smile Group)	Somme des Couv. Exist.
				Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD				
29/12/2021	31/12/2021	31/03/2022	31/03/2022	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	15 000 000	50 000 000	65 000 000
29/03/2022	31/03/2022	30/06/2022	30/06/2022	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	15 000 000	50 000 000	65 000 000
28/06/2022	30/06/2022	30/09/2022	30/09/2022	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	15 000 000	50 000 000	65 000 000
28/09/2022	30/09/2022	30/12/2022	30/12/2022	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	15 000 000	50 000 000	65 000 000
28/12/2022	30/12/2022	31/03/2023	31/03/2023	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	15 000 000	50 000 000	65 000 000
29/03/2023	31/03/2023	30/06/2023	30/06/2023	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	15 000 000	50 000 000	65 000 000
28/06/2023	30/06/2023	29/09/2023	29/09/2023	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	15 000 000	50 000 000	65 000 000
27/09/2023	29/09/2023	29/12/2023	29/12/2023	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	15 000 000	50 000 000	65 000 000
27/12/2023	29/12/2023	29/03/2024	29/03/2024	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	15 000 000	50 000 000	65 000 000
27/03/2024	29/03/2024	28/06/2024	28/06/2024	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	15 000 000	50 000 000	65 000 000
26/06/2024	28/06/2024	30/09/2024	30/09/2024	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	15 000 000	50 000 000	65 000 000
26/09/2024	30/09/2024	31/12/2024	31/12/2024	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	15 000 000	50 000 000	65 000 000
27/12/2024	31/12/2024	31/03/2025	31/03/2025	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	0	0	0
27/03/2025	31/03/2025	30/06/2025	30/06/2025	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	0	0	0
26/06/2025	30/06/2025	30/09/2025	30/09/2025	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	0	0	0
26/09/2025	30/09/2025	31/12/2025	31/12/2025	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	0	0	0
29/12/2025	31/12/2025	31/03/2026	31/03/2026	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	0	0	0
27/03/2026	31/03/2026	30/06/2026	30/06/2026	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	0	0	0
26/06/2026	30/06/2026	30/09/2026	30/09/2026	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	0	0	0
28/09/2026	30/09/2026	09/10/2026	09/10/2026	0	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	115 000 000	0	0	0
07/10/2026	09/10/2026	09/10/2026	09/10/2026	16 800 000	0	30 000 000	0	68 200 000	0	0	0	0	0

Période brisée

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	H1 bis	H2 bis	H3 bis	H4 bis	H5 bis	H6 bis	H7 bis	H8 bis	H9 bis
29.12.2021	31.12.2021	31.03.2022	31.03.2022	0	0	0	0	0	0	0	0	0
29.03.2022	31.03.2022	30.06.2022	30.06.2022	40 000 000	40 000 000	40 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	0	0	0
28.06.2022	30.06.2022	30.09.2022	30.09.2022	40 000 000	40 000 000	40 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	0	0	0
28.09.2022	30.09.2022	30.12.2022	30.12.2022	40 000 000	40 000 000	40 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	0	0	0
28.12.2022	30.12.2022	31.03.2023	31.03.2023	42 000 000	42 000 000	42 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	0	0	0
29.03.2023	31.03.2023	30.06.2023	30.06.2023	42 000 000	42 000 000	42 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	0	0	0
28.06.2023	30.06.2023	29.09.2023	29.09.2023	42 000 000	42 000 000	42 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	0	0	0
27.09.2023	29.09.2023	29.12.2023	29.12.2023	42 000 000	42 000 000	42 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	0	0	0
27.12.2023	29.12.2023	29.03.2024	29.03.2024	42 000 000	42 000 000	42 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	0	0	0
27.03.2024	29.03.2024	28.06.2024	28.06.2024	42 000 000	42 000 000	42 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	0	0	0
26.06.2024	28.06.2024	30.09.2024	30.09.2024	42 000 000	42 000 000	42 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	0	0	0
26.09.2024	30.09.2024	31.12.2024	31.12.2024	42 000 000	42 000 000	42 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	0	0	0
27.12.2024	31.12.2024	31.03.2025	31.03.2025	0	107 000 000	107 000 000	0	85 000 000	85 000 000	107 000 000	65 000 000	30 000 000
27.03.2025	31.03.2025	30.06.2025	30.06.2025	0	107 000 000	107 000 000	0	85 000 000	85 000 000	107 000 000	65 000 000	30 000 000
26.06.2025	30.06.2025	30.09.2025	30.09.2025	0	107 000 000	107 000 000	0	85 000 000	85 000 000	107 000 000	65 000 000	30 000 000
26.09.2025	30.09.2025	31.12.2025	31.12.2025	0	107 000 000	107 000 000	0	85 000 000	85 000 000	107 000 000	65 000 000	30 000 000
29.12.2025	31.12.2025	31.03.2026	31.03.2026	0	0	107 000 000	0	0	85 000 000	107 000 000	65 000 000	30 000 000
27.03.2026	31.03.2026	30.06.2026	30.06.2026	0	0	107 000 000	0	0	85 000 000	107 000 000	65 000 000	30 000 000
26.06.2026	30.06.2026	30.09.2026	30.09.2026	0	0	107 000 000	0	0	85 000 000	107 000 000	65 000 000	30 000 000
28.09.2026	30.09.2026	09.10.2026	09.10.2026	0	0	107 000 000	0	0	85 000 000	107 000 000	65 000 000	30 000 000
07.10.2026	09.10.2026	09.10.2026	00.01.1900	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Période brisée											

Cap avec plafond à 0%

- La prime d'une option peut être payée intégralement à la mise en place de l'option ou de manière lissée au fil du temps en l'exprimant en pourcentage du financement, comme pour le taux d'un swap. Cette seconde solution permet d'étaler le paiement de la prime dans le temps.

Avantages :**Par rapport au swap:**

- Aucun risque de valorisation négative contrairement au swap, donc aucun risque d'avoir à déboursier une soulte imprévue en cas de déboucllement anticipé (seule resterait à payer la partie étalée de la prime des années à venir).
- Taux de financement très raisonnable (voir cotations ci-après), qui reproduit le taux de swap avec plancher (hors marge bancaire). En incluant les marges bancaires (plus faibles sur les caps que les swaps avec plancher d'environ 10bps pour des raisons techniques), le taux du cap peut être plus avantageux que celui du swap avec floor 0%.

Par rapport aux caps 0,50% ou 1% :

- Meilleur rapport entre le niveau de frais financiers minimum et le niveau maximum du fait du plancher 0% sur le financement qui empêche de profiter d'une baisse des taux supplémentaire.

Inconvénients:**Par rapport au swap avec plancher 0% :**

Prime à payer, toutefois le taux de financement global est similaire, voire meilleur, que celui du swap avec floor et la prime peut être étalée pour répliquer les frais financiers d'un swap et annuler cet inconvénient.

Par rapport aux caps 0,50% ou 1% :

Prime plus élevée, mais le rapport prime / taux plafond est plus avantageux en cas de hausse des taux plus rapide que ne le prévoit le marché. A l'inverse, le cap 0,50% ou 1% seront plus avantageux si les taux ne montent pas ou baissent (principe de la franchise d'assurance qui est avantageuse lorsqu'il n'y a pas de sinistre).

-
- Finaliser un choix de stratégie
 - Engager les discussions avec les banques pour finaliser la documentation réglementaire et leur demander des cotations indicatives
 - Organiser la transaction

-
- Contraintes liées aux taux négatifs
 - Courbes des Euribor utilisées pour les simulations de frais financiers
 - Clauses contractuelles
 - Profils de différents types de couvertures à échéance

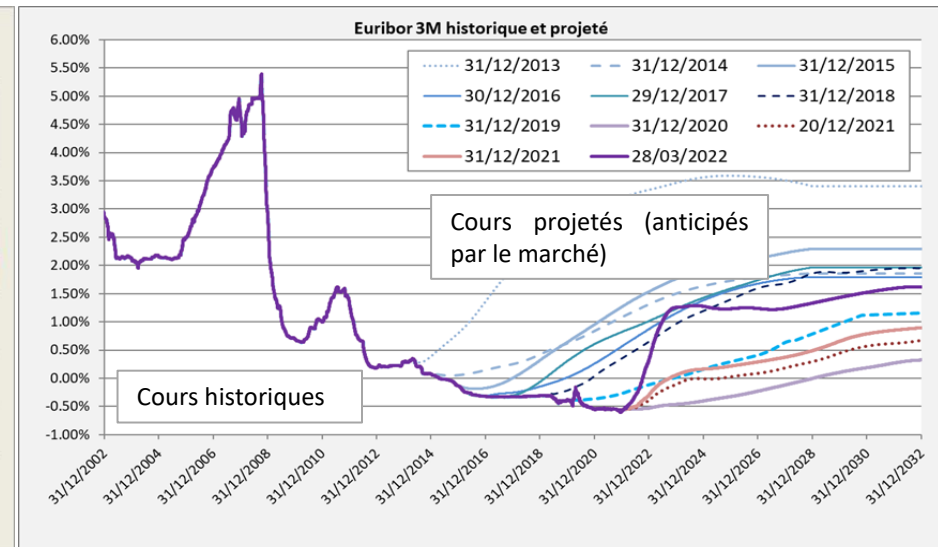
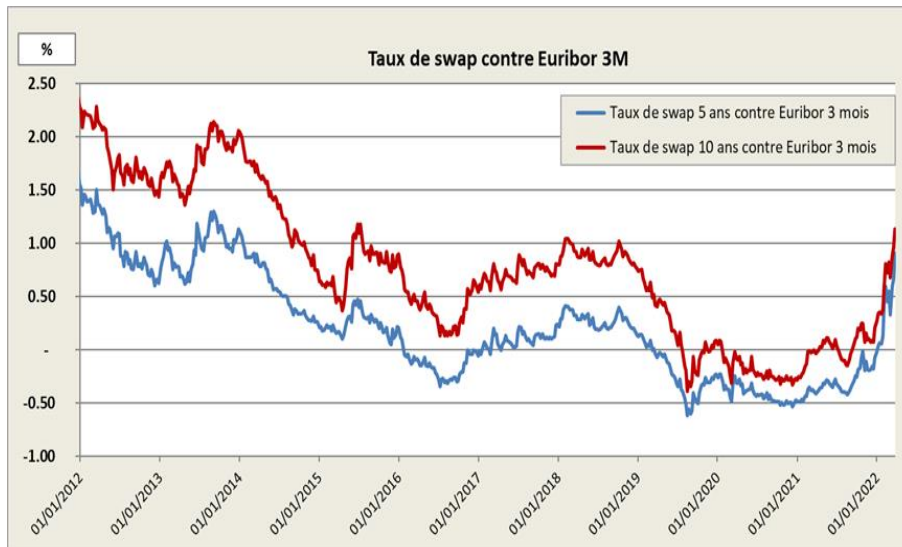
Les **taux euro à court et moyen terme sont sur leurs plus bas niveaux historiques** du fait de la faiblesse persistante de la croissance et des actions « quantitatives » de nombreuses banques centrales, dont la BCE, pour tenter de relancer l'inflation: taux monétaires négatifs, rachats massifs d'obligations pour faire baisser les taux fixés par l'offre et la demande et injections de liquidités pour favoriser les prêts.

En conséquence:

- l'Euribor 3 mois projeté est négatif jusqu'à 2022;
- les taux de swap sont négatifs jusqu'à une maturité supérieure à 1 ans.

Face à ces taux négatifs, qui doivent normalement se répercuter sur les prêts au bénéfice des emprunteurs, qui devraient toucher des intérêts sur les montants empruntés, **les banques ont instauré un plancher (« floor ») sur la rémunération de leurs financements.**

Or, ces **planchers annihilent l'efficacité des swaps (et des tunnels/collars)** qui ne sont pas prévus pour répliquer cette situation de taux variables négatifs (cf informations ci-après).



Une vidéo détaillant ce souci est visible sur le blog de KERIUS Finance [en cliquant ici](#).

Le contrat de financement prévoit que l'Euribor ne peut pas être négatif, donc que la banque ne paiera pas d'intérêts à l'emprunteur.

Or, un swap de taux qui permet de fixer le taux d'une dette est un contrat par lequel l'entreprise s'engage à :

- recevoir un taux variable sur le montant de la dette couverte (pour annuler celui du financement)
- payer un taux fixe sur le même montant.

Une couverture par swap classique, qui ne réplique pas ce plancher, c'est-à-dire dont la « jambe » variable n'inclurait pas également un plancher, présente deux inconvénients :

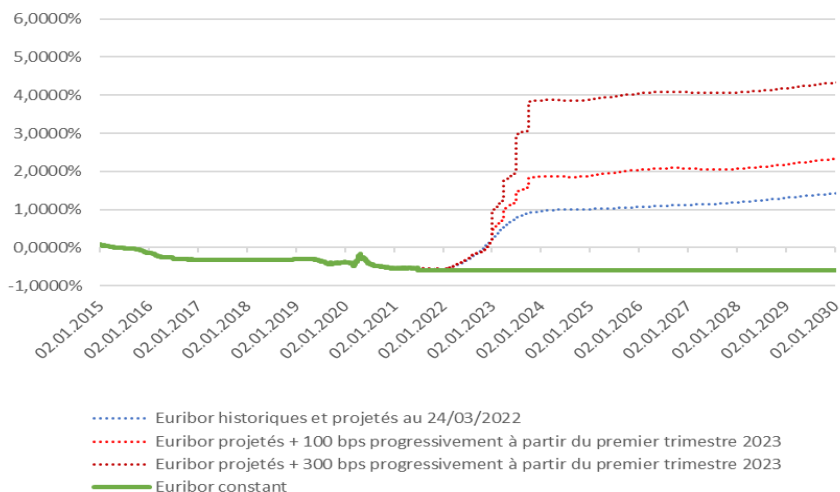
- Pas de plafonnement du taux de financement global: le taux Euribor négatif s'ajoute au taux fixe à payer par l'entreprise.
- Problème potentiel pour l'application de la comptabilité de couverture: si les couvertures ne sont plus considérées comme efficaces par les CAC du fait de ce déplafonnement du taux de financement, l'intégralité des variations de valorisation (mark to market) des swaps sera enregistrée en résultat financier (autrement dit, pas différé dans le temps).

Un problème similaire se présente avec le collar: le plancher du collar double le plancher du financement. En cas de taux négatifs, il induit une perte qui accroît les frais financiers au-delà du taux plafond (cap).

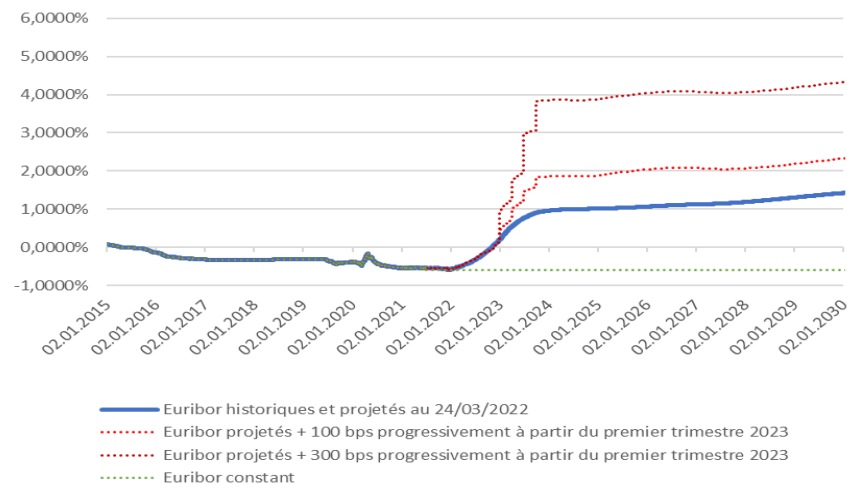
Solutions techniques:

- Inclure dans le swap un plancher répliquant celui du financement, mais cela a un coût. Cf simulations.
- Opter pour une couverture par cap (plafond), qui ne peut générer de valorisation négative en cas de taux négatifs.

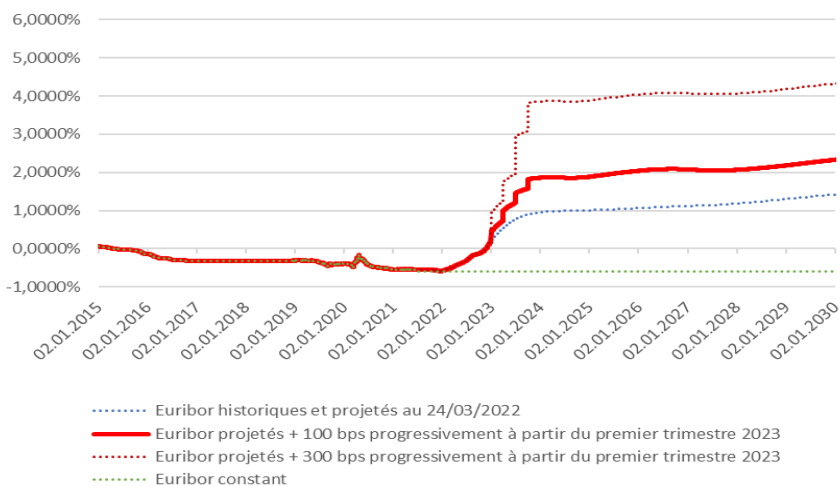
Euribor constant



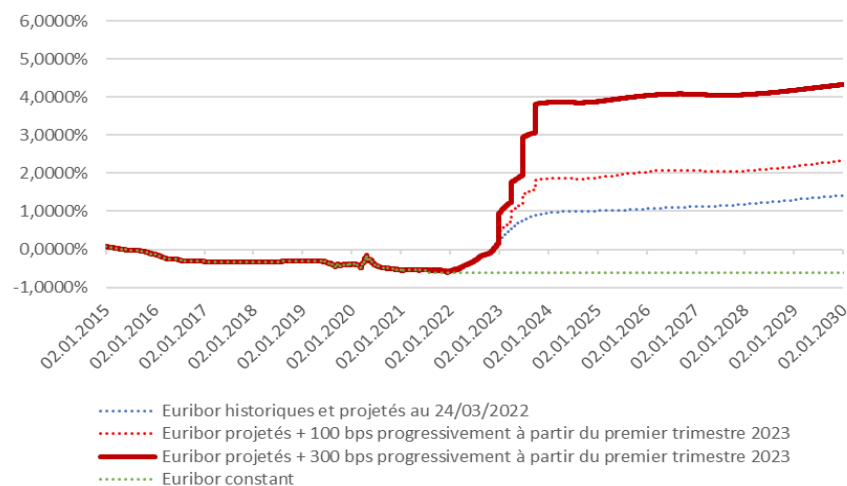
Courbe des Euribor projetés



Courbe des Euribor projetés + 100 bps



Courbe des Euribor projetés + 300 bps



IR Portfolio Valuation - SMILE

Value Date: 21/03/2022

Calculation Date: 21/03/2022

Allocation/Link ID	Strategy ID	Trade ID	Counterparty	Trade	Effective	Maturity	Trade Type	Strike	Index	Initial Notional	Outstanding Notional
Derivatives - Cap											
LCL01-D	LCL01-D	1	LCL	06-Feb-20	10-Feb-20	31-Dec-24	BUY Cap	0,2500%	Euribor3m	EUR 15 000 000,00	EUR 15 000 000,00
LCL01-D	LCL01-D	2	LCL	06-Feb-20	10-Feb-20	31-Dec-24	Premium PAY	0,1300%		EUR 15 000 000,00	EUR 15 000 000,00
LCL02-D	LCL02-D	3	LCL	06-Feb-20	31-Dec-20	31-Dec-24	BUY Cap	0,2500%	Euribor3m	EUR 50 000 000,00	EUR 50 000 000,00
LCL02-D	LCL02-D	4	LCL	06-Feb-20	31-Dec-20	31-Dec-24	Premium PAY	0,1300%		EUR 50 000 000,00	EUR 50 000 000,00
										65 000 000,00	
										TOTAL	65 000 000,00

Valuation						Comment	FLOORÉ ? OUI / NON
EUR							
Fair Value *	Intrinsic Value	Time Value	Fair Value **	Accrued Interests			
1,81%	271 253,88	215 626,52	55 627,35	271 253,88	-	Smile SAS	
-0,40%	-59 786,31	-	-59 786,31	-55 398,81	-4 387,50	Smile SAS	
1,81%	904 179,60	718 755,08	185 424,52	904 179,60	-	Smile Groupe SAS	
-0,40%	-199 287,71	-	-199 287,71	-184 662,71	-14 625,00	Smile Groupe SAS	
916 359,46		934 381,61	-18 022,15	935 371,96	-19 012,50		
916 359,46		934 381,61	-18 022,15	935 371,96	-19 012,50		

Couverture SMILE

Couverture SMILE GROUPE

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	NOTIONNEL	PRIME LISSEE
07/02/2020	10/02/2020	31/03/2020	31/03/2020	15 000 000	2 708,33
27/03/2020	31/03/2020	30/06/2020	30/06/2020	15 000 000	4 929,17
26/06/2020	30/06/2020	30/09/2020	30/09/2020	15 000 000	4 983,33
28/09/2020	30/09/2020	31/12/2020	31/12/2020	15 000 000	4 983,33
29/12/2020	31/12/2020	31/03/2021	31/03/2021	15 000 000	4 875,00
29/03/2021	31/03/2021	30/06/2021	30/06/2021	15 000 000	4 929,17
28/06/2021	30/06/2021	30/09/2021	30/09/2021	15 000 000	4 983,33
28/09/2021	30/09/2021	31/12/2021	31/12/2021	15 000 000	4 983,33
29/12/2021	31/12/2021	31/03/2022	31/03/2022	15 000 000	4 875,00
29/03/2022	31/03/2022	30/06/2022	30/06/2022	15 000 000	4 929,17
28/06/2022	30/06/2022	30/09/2022	30/09/2022	15 000 000	4 983,33
28/09/2022	30/09/2022	30/12/2022	30/12/2022	15 000 000	4 929,17
28/12/2022	30/12/2022	31/03/2023	31/03/2023	15 000 000	4 929,17
29/03/2023	31/03/2023	30/06/2023	30/06/2023	15 000 000	4 929,17
28/06/2023	30/06/2023	29/09/2023	29/09/2023	15 000 000	4 929,17
27/09/2023	29/09/2023	29/12/2023	29/12/2023	15 000 000	4 929,17
27/12/2023	29/12/2023	29/03/2024	29/03/2024	15 000 000	4 875,00
27/03/2024	29/03/2024	28/06/2024	28/06/2024	15 000 000	4 983,33
26/06/2024	28/06/2024	30/09/2024	30/09/2024	15 000 000	5 091,67
26/09/2024	30/09/2024	31/12/2024	31/12/2024	15 000 000	4 983,33

Total 96 742

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	NOTIONNEL	PRIME LISSEE
29/12/2020	31/12/2020	31/03/2021	31/03/2021	50 000 000	16 250,00
29/03/2021	31/03/2021	30/06/2021	30/06/2021	50 000 000	16 430,56
28/06/2021	30/06/2021	30/09/2021	30/09/2021	50 000 000	16 611,11
28/09/2021	30/09/2021	31/12/2021	31/12/2021	50 000 000	16 611,11
29/12/2021	31/12/2021	31/03/2022	31/03/2022	50 000 000	16 250,00
29/03/2022	31/03/2022	30/06/2022	30/06/2022	50 000 000	16 430,56
28/06/2022	30/06/2022	30/09/2022	30/09/2022	50 000 000	16 611,11
28/09/2022	30/09/2022	30/12/2022	30/12/2022	50 000 000	16 430,56
28/12/2022	30/12/2022	31/03/2023	31/03/2023	50 000 000	16 430,56
29/03/2023	31/03/2023	30/06/2023	30/06/2023	50 000 000	16 430,56
28/06/2023	30/06/2023	29/09/2023	29/09/2023	50 000 000	16 430,56
27/09/2023	29/09/2023	29/12/2023	29/12/2023	50 000 000	16 430,56
27/12/2023	29/12/2023	29/03/2024	29/03/2024	50 000 000	16 250,00
27/03/2024	29/03/2024	28/06/2024	28/06/2024	50 000 000	16 611,11
26/06/2024	28/06/2024	30/09/2024	30/09/2024	50 000 000	16 972,22
26/09/2024	30/09/2024	31/12/2024	31/12/2024	50 000 000	16 611,11

Total 263 792

Financement

L'Emetteur envisage de mettre en place un programme d'émissions d'Obligations composé :

- a) de la Tranche Initiale d'un montant en principal de seize millions huit cent mille (16.800.000) euros (le « Prix de Souscription de la Tranche Initiale »), composée de seize millions huit cent mille (16.800.000) obligations simples, à souscrire intégralement à la Date d'Emission Initiale par les Souscripteurs Initiaux, les produits de la Tranche Initiale devant être affectés à (x) refinancer partiellement l'Endettement Existant à Refinancer et (y) financer le paiement de certains frais et dépenses liés à l'Emission desdites Obligations ; et
- b) de Tranches Additionnelles d'un montant cumulé maximum en principal de trente millions (30.000.000) d'euros (le « Montant Maximum des Tranches Additionnelles »), composées d'un maximum de trente millions (30.000.000) d'obligations simples, les produits desdites Tranches devant être affectés à (x) financer des Opérations de Croissance Externe Autorisées (en ce compris tout *earn-out* relatif à Adyax et Sensiolabs ainsi que les options d'achat Sensiolabs) et des Investissements du Groupe, (y) le cas échéant refinancer partiellement ou totalement l'endettement existant des Cibles Eligibles concernées et (z) dans tous les cas financer les frais y afférents, étant précisé que les Souscripteurs s'engagent à mettre le Montant Maximum des Tranches Additionnelles à disposition (x) de l'Emetteur au titre des présentes et (y) de Smile International au titre du Contrat de Prise Ferme (Smile International), et qu'en conséquence, l'Engagement des Souscripteurs au titre des Tranches Additionnelles du présent Contrat de Prise Ferme devra être réduit du montant des Obligations (Smile International) émises par Smile International conformément au Contrat de Prise Ferme (Smile International).

OBLIGATIONS ADDITIONNELLES NON CONFIRMÉES

L'Emetteur pourra, par l'envoi d'une demande en ce sens notifiée au Représentant de la Masse des Titulaires d'Obligations, au plus tard trente (30) Jours Ouvrés avant la date d'émission envisagée (ou toute période plus courte agréée avec le Représentant de la Masse des Titulaires d'Obligations), émettre des obligations additionnelles (non confirmées à la Date de Signature) libellées en Euro (les « Obligations Additionnelles Non Confirmées » et chacune des émissions correspondantes, une « Emission d'Obligations Additionnelles Non Confirmées »), en une ou plusieurs fois, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- (i) les Obligations et les Obligations (Smile International) ont été intégralement souscrites (ou seront intégralement souscrites simultanément à la première Emission d'Obligations Additionnelles Non Confirmées) ;
- (ii) le montant total en principal de la somme des Obligations Additionnelles Non Confirmées et des Obligations Additionnelles Non Confirmées (Smile International) n'excède pas un montant maximum total en principal de cinquante millions (50.000.000) d'euros durant la vie des Obligations ;

« Obligation » désigne les obligations d'un montant maximum total de quarante-six millions huit-cent mille Euros (46.800.000€) émises et/ou à émettre par l'Émetteur conformément au Contrat de Prise Ferme et régies par les Termes et Conditions ;

« Obligations Additionnelles Non Confirmées (Smile International) » a le sens qui est donné au terme « Obligations Additionnelles Non Confirmées » dans les Termes et Conditions (Smile International) ;

« Tranche » désigne toutes les Obligations émises et souscrites à une même Date d'Emission au titre du Programme ;

« Tranche Additionnelle » désigne toute Tranche autre que la **Tranche Initiale** ;

« **Tranche Initiale** » désigne la première Tranche qui sera émise au titre du Programme ;

« Date d'Acquisition » désigne la date de réalisation de l'Acquisition et du Refinancement, c'est-à-dire le 9 octobre 2019 ;

« Date d'Echéance » désigne la date tombant sept (7) ans après la Date d'Acquisition, c'est-à-dire le 9 octobre 2026 ;

« Date d'Emission » désigne, concernant une quelconque Tranche, la date à laquelle il a été procédé à l'émission des Obligations faisant partie d'une telle Tranche, telle que cette date est déterminée dans l'Avis de Souscription ou la Notice Complémentaire d'Emission correspondante.

« Date d'Emission Initiale » désigne la Date d'Emission de la Tranche Initiale, c'est-à-dire le 9 octobre 2019 ;

« Date de Paiement d'Intérêts » désigne, pour toute Période d'Intérêts, le dernier Jour Ouvré de cette Période d'Intérêts ;

« Date de Signature » désigne la date de signature du Contrat de Prise Ferme, c'est-à-dire le 9 octobre 2019 ;

De : Smile (l'« Emetteur »)

A : Atalante SAS

Date :

Termes et Conditions des Obligations émises le 2019 par Smile

Clauses contractuelles

- Smile -

Remboursement

Amortissement normal

Sous réserve des stipulations des Paragraphes 6.2 (*Amortissement anticipé volontaire*), 6.3 (*Amortissement anticipé obligatoire total – Amortissement anticipé obligatoire partiel*), et du Paragraphe 12 (*Cas d'Exigibilité Anticipée*), aux termes desquelles les Obligations devront être amorties conformément à, et dans les conditions prévues par lesdites stipulations, la totalité des Obligations non encore amorties à la Date d'Echéance sera amortie à cette date.

« Date d'Echéance » désigne la date tombant sept (7) ans après la Date d'Acquisition, c'est-à-dire le 9 octobre 2026 ;

Clauses contractuelles

- Smile -

Obligation de couverture

(a) Contrat(s) de Couverture

(i) L'Emetteur s'engage à conclure (ou à ce que Smile conclue, pour ce qui concerne la Tranche Initiale (Smile)), dans les cent-vingt (120) jours suivant la Date d'Emission, avec un ou plusieurs établissement(s) financier(s) réputés, un ou plusieurs Contrat(s) de Couverture (en ce compris par voie de modification des contrats de couverture de taux existants) portant sur un notionnel minimum égal à tout moment à 66,66% de l'encours cumulé des Obligations (Smile) constituant la Tranche Initiale (Smile) et des Obligations, pour une durée minimum de deux (2) ans à compter de leur conclusion.

(b) L'Emetteur s'engage à faire en sorte que les Banques de Couverture adhèrent au Contrat de Subordination, conformément aux termes du Contrat de Subordination, concomitamment à la signature dudit ou desdits Contrat(s) de Couverture (sauf dans le cadre de Contrat(s) de Couverture relatifs à des *cap* sans obligation de paiement de la part de l'Emetteur ou de Smile).

« Banque de Couverture » désigne le ou les établissement(s) de crédit qui sont ou seront signataires du ou des Contrat(s) de Couverture avec l'Emetteur ou Newco selon les modalités visées à l'Article 10.3(q) (Contrat(s) de Couverture) des Termes et Conditions Newco ;

Intérêts

Taux d'Intérêts de Base

Sous réserve des stipulations du Paragraphe 4.2 (*Intérêts Capitalisés*), du Paragraphe 4.3 (*Ajustement de la Marge Cash Applicable*) et du Paragraphe 5 (*Perturbation de marché*), les Obligations porteront intérêts (les « Intérêts de Base ») pour chaque Période d'Intérêts et jusqu'à la Date d'Echéance (exclue) à un taux annuel (le « Taux d'Intérêts de Base ») égal à la somme de :

- (i) la Marge Cash Applicable ; et
- (ii) l'EURIBOR applicable à la Période d'Intérêts concernée.

Calcul et paiement des Intérêts de Base

Les Intérêts de Base seront calculés pour chaque Période d'Intérêts en application de la formule suivante :

$$I = \frac{E \times (\text{Taux d'Intérêts de Base (\%)}) \times J}{360}$$

où :

« I » désigne le montant des Intérêts de Base pour la Période d'Intérêts considérée ;

« E » désigne l'Encours des Obligations ; et

« J » désigne le nombre réel de jours dans la Période d'Intérêts considérée,

et seront payés aux Titulaires d'Obligations à terme échu à chaque Date de Paiement d'Intérêts.

Périodes d'Intérêts

(i) Périodes d'Intérêts – Tranche Initiale

- A. Sous réserve des autres stipulations du présent Paragraphe (c)(i) et de l'Article 4.2 (*Intérêts Capitalisés*), toute Période d'Intérêts aura une durée de trois (3) ou six (6) mois, au choix de l'Emetteur, ou toute autre durée agréée entre l'Emetteur et la Majorité des Titulaires d'Obligations.
- B. La première Période d'Intérêts commencera à la Date d'Emission Initiale et se terminera le 31 décembre 2019. Chaque Période d'Intérêts suivante commencera le lendemain à 0h00 du dernier jour de la Période d'Intérêts précédente. La dernière Période d'Intérêts s'achèvera à la Date d'Echéance.
- C. Si le dernier jour d'une Période d'Intérêts tombe à une date qui n'est pas un Jour Ouvré, il sera fait application des stipulations de l'Article 7.2 (*Paiement ou amortissement à une date autre qu'un Jour Ouvré*) et la Période d'Intérêts suivante prendra fin le jour où elle aurait pris fin si la Période d'Intérêts précédente n'avait pas été étendue ou réduite, sauf à ce que la Période d'Intérêts suivante soit également déterminée en application de l'Article 7.2 (*Paiement ou amortissement à une date autre qu'un Jour Ouvré*).

Périodes d'Intérêts – Tranches Additionnelles

- A. La première Période d'Intérêts relative à toute Tranche Additionnelle commencera le premier jour de la Période d'Intérêts de Base de Référence applicable et s'achèvera le dernier jour de cette Période d'Intérêts de Base de Référence.
- B. Chaque Période d'Intérêts relative à la Tranche Additionnelle donnée succédant à la Période d'Intérêts de Base de Référence aura la même durée que celle de la Période d'Intérêts applicable à la Tranche Initiale.

Intérêts

Périodes de Capitalisation

(i) Périodes de Capitalisation - Tranche Initiale

Les Intérêts Capitalisés seront calculés par référence à des périodes de calcul successives déterminées comme suit :

A. si aucune Période de Capitalisation n'est en cours, une Période de Capitalisation commencera à la Date de Déclenchement correspondante et aura une durée de douze (12) mois, le premier jour de cette Période de Capitalisation étant inclus et le dernier jour étant exclu ;

B. si une Période de Capitalisation est en cours et que l'Emetteur a choisi d'utiliser l'Option de Capitalisation avant la fin de cette période

conformément aux stipulations du paragraphe (iii)B du Paragraphe 4.2(a), cette nouvelle Période de Capitalisation débutera le lendemain du dernier jour de la Période de Capitalisation en cours et aura une durée de douze (12) mois, le premier jour de cette période étant inclus et le dernier jour de chaque période étant exclu ; et

C. la dernière Période de Capitalisation s'achèvera à la Date d'Arrêt.

Périodes de Capitalisation - Tranches Additionnelles

Les Intérêts Capitalisés au titre de toute Tranche Additionnelle seront calculés par référence à des périodes de calcul successives déterminées comme suit :

A. la première Période de Capitalisation commencera le premier jour de la Période de Capitalisation de Référence applicable et s'achèvera le dernier jour de cette Période de Capitalisation de Référence ;

B. chacune des Périodes de Capitalisation suivantes débutera le lendemain du dernier jour de la Période de Capitalisation précédente et aura une durée de douze (12) mois, le premier jour de chaque période étant inclus et le dernier jour de chaque période étant exclu ; et

C. la dernière Période de Capitalisation s'achèvera à la Date d'Arrêt.

Ajustement de la Marge Cash Applicable

Sous réserve des stipulations qui suivent, la Marge Cash Applicable sera, le cas échéant, ajustée semestriellement, en fonction du niveau du Ratio de Levier, tel qu'indiqué dans le Certificat remis au Représentant de la Masse des Titulaires d'Obligations par l'Emetteur, pour la première fois sur la base du Certificat remis au Représentant de la Masse des Titulaires d'Obligations au titre de la Période de Test se terminant le 30 juin 2020, et selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessous, sous réserve qu'aucun Cas d'Exigibilité Anticipée ne soit survenu ni ne subsiste :

Ratio de Levier (RL)	Marge Cash Taux Plein
$RL \geq 4,75x$	6,00%
$4,25x \leq RL < 4,75x$	5,75%
$RL < 4,25x$	5,50%

La Marge Cash Réduite sera déterminée sur la base de la Marge Cash Taux Plein qui aurait été applicable (conformément à ce qui précède) si l'Option de Capitalisation n'avait pas exercée réduite du Taux d'Intérêts de Base Convertis..

Clauses contractuelles

- Smile -

Clause de défaut

Défaut croisé

- (i) la survenance d'un cas d'exigibilité anticipée (en ce compris tout défaut de paiement) au titre de tout acte ou contrat relatif à un quelconque Endettement Financier (autre que les Obligations (Newco), les Obligations (Smile International), les Prêts BPI et les Avances Subordonnées) d'un membre du Groupe (sous réserve des éventuels délais de régularisation dont il(s) bénéficierai(en)t et des éventuelles renonciations ou des éventuels aménagements consentis par l'établissement (les établissements) de crédit concerné(s) ou les institutions financières concernées au titre dudit Endettement Financier) dès lors que le montant unitaire ou cumulé du ou des Endettement(s) Financier(s) concerné(s) sujet(s) audit cas d'exigibilité anticipée excède un montant d'un million (1.000.000) d'Euros; ou
- (ii) la survenance de tout événement constituant un cas d'exigibilité anticipée au titre des Obligations (Newco), sous réserve des éventuels délais de régularisation et des éventuelles renonciations ou des éventuels aménagements consentis par les titulaires d'Obligations (Newco) au titre des Termes et Conditions (Newco) ; ou
- (iii) la survenance de tout événement constituant un cas d'exigibilité anticipée au titre des Obligations (Smile International), sous réserve des éventuels délais de régularisation et des éventuelles renonciations ou des éventuels aménagements consentis par les titulaires d'Obligations (Smile International) au titre des Termes et Conditions (Smile International) ; ou

Clauses contractuelles

- Smile Group -

Financement

De : Smile Group (l'« **Emetteur** »)

A : Atalante SAS

Date : []

Termes et Conditions des Obligations émises le [] 2019 par Smile Group

« **Obligation** » désigne les obligations d'un montant total de soixante-huit millions deux-cent mille Euros (68.200.000€) émises par l'Émetteur conformément au Contrat de Prise Ferme et régies par les Termes et Conditions ;

: **Crédit d'Impôt** » désigne un crédit, une exonération, un dégrèvement ou un remboursement l'Impôts et Taxes ;

« **Date d'Acquisition** » désigne la date de réalisation de l'Acquisition et du Refinancement, c'est-à-dire le 9 octobre 2019 ;

« **Date d'Echéance** » désigne la date tombant sept (7) ans après la Date d'Acquisition, c'est-à-dire le 9 octobre 2026 ;

« **Date d'Emission** » désigne la date d'émission des Obligations, c'est-à-dire le 9 octobre 2019 ;

« **Date de Paiement d'Intérêts** » désigne, pour toute Période d'Intérêts, le dernier Jour Ouvré de cette Période d'Intérêts ;

« **Date de Signature** » désigne la date de signature du Contrat de Prise Ferme, c'est-à-dire le 9 octobre 2019 ;

Clauses contractuelles

- Smile Group -

Remboursement

Amortissement normal

Sous réserve des stipulations des Paragraphes 5.2 (*Amortissement anticipé volontaire*), 5.3 (*Amortissement anticipé obligatoire total – Amortissement anticipé obligatoire partiel*), et du Paragraphe 11 (*Cas d'Exigibilité Anticipée*), aux termes desquelles les Obligations devront être amorties conformément à, et dans les conditions prévues par lesdites stipulations, la totalité des Obligations non encore amorties à la Date d'Echéance sera amortie à cette date.

« **Date d'Echéance** » désigne la date tombant sept (7) ans après la Date d'Acquisition, c'est-à-dire le 9 octobre 2026 ;

Clauses contractuelles

- Smile Group -

Obligation de couverture

Contrat(s) de Couverture

L'Emetteur s'engage à conclure (ou à ce que Smile conclue, pour ce qui concerne la Tranche Initiale (Smile)), dans les cent-vingt (120) jours suivant la Date d'Emission, avec un ou plusieurs établissement(s) financier(s) réputés, un ou plusieurs Contrat(s) de Couverture (en ce compris par voie de modification des contrats de couverture de taux existants) portant sur un notionnel minimum égal à tout moment à 66,66% de l'encours cumulé des Obligations (Smile) constituant la Tranche Initiale (Smile) et des Obligations, pour une durée minimum de deux (2) ans à compter de leur conclusion.

L'Emetteur s'engage à faire en sorte que les Banques de Couverture adhèrent au Contrat de Subordination, conformément aux termes du Contrat de Subordination, concomitamment à la signature dudit ou desdits Contrat(s) de Couverture (sauf dans le cadre de Contrat(s) de Couverture relatifs à des *cap* sans obligation de paiement de la part de l'Emetteur ou de

« **Banque de Couverture** » désigne le ou les établissement(s) de crédit qui sont ou seront signataires du ou des Contrat(s) de Couverture avec l'Emetteur ou Smile selon les modalités visées à l'Article 10.3(q) (*Contrat(s) de Couverture*) ;

Clauses contractuelles - Smile Group -

Intérêts

Intérêts de Base

Taux d'Intérêts de Base

Sous réserve des stipulations du Paragraphe 3.2 (*Intérêts Capitalisés*), du Paragraphe 3.3 (*Ajustement de la Marge Cash Applicable*) et du Paragraphe 4 (*Perturbation de marché*), les Obligations porteront intérêts (les « **Intérêts de Base** ») pour chaque Période d'Intérêts et jusqu'à la Date d'Echéance (exclue) à un taux annuel (le « **Taux d'Intérêts de Base** ») égal à la somme de :

- (i) la Marge Cash Applicable ; et
- (ii) l'EURIBOR applicable à la Période d'Intérêts concernée.

Calcul et paiement des Intérêts de Base

Les Intérêts de Base seront calculés pour chaque Période d'Intérêts en application de la formule suivante :

$$I = \frac{E \times (\text{Taux d'Intérêts de Base (\%)}) \times J}{360}$$

où :

« I » désigne le montant des Intérêts de Base pour la Période d'Intérêts considérée ;

« E » désigne l'Encours des Obligations ; et

« J » désigne le nombre réel de jours dans la Période d'Intérêts considérée,

et seront payés aux Titulaires d'Obligations à terme échu à chaque Date de Paiement d'Intérêts.

Périodes d'Intérêts

- (i) Sous réserve des autres stipulations du présent Paragraphe (c) et de l'Article 3.2 (*Intérêts Capitalisés*), toute Période d'Intérêts aura une durée de trois (3) ou six (6) mois, sur décision de l'Emetteur, ou toute autre durée agréée entre l'Emetteur et la Majorité des Titulaires d'Obligations.
- (ii) La première Période d'Intérêts commencera à la Date d'Emission et se terminera le 31 décembre 2019. Chaque Période d'Intérêts suivante commencera le lendemain à 0h00 du dernier jour de la Période d'Intérêts précédente. La dernière Période d'Intérêts s'achèvera à la Date d'Echéance.
- (iii) Si le dernier jour d'une Période d'Intérêts tombe à une date qui n'est pas un Jour Ouvré, il sera fait application des stipulations de l'Article 6.2 (*Paiement ou amortissement à une date autre qu'un Jour Ouvré*) et la Période d'Intérêts suivante prendra fin le jour où elle aurait pris fin si la Période d'Intérêts précédente n'avait pas été étendue ou réduite, sauf à ce que la Période d'Intérêts suivante soit également déterminée en application de l'Article 6.2 (*Paiement ou amortissement à une date autre qu'un Jour Ouvré*).

Clauses contractuelles - Smile Group -

Intérêts

Intérêts Capitalisés

Option de Capitalisation partielle

- (i) L'Emetteur disposera de la faculté de substituer à la Marge Cash Taux Plein la Marge Cash Réduite moyennant le paiement d'intérêts capitalisés au Taux d'Intérêts Capitalisés (l'« **Option de Capitalisation** »).
- (ii) Sous réserve que l'Emetteur ait notifié le Représentant de la Masse des Titulaires d'Obligations au plus tard dix (10) Jours Ouvrés avant la fin d'une Période d'Intérêts donnée (i) de l'exercice de l'Option de Capitalisation et (ii) du montant du Taux d'Intérêts de Base qu'il souhaite convertir, dans la limite de 2,00% l'an (le « **Taux d'Intérêts de Base Convertis** »), ladite Option de Capitalisation prendra effet à compter du premier jour de la Période d'Intérêts au cours de laquelle le Représentant de la Masse des Titulaires d'Obligations aura reçu la demande écrite (la « **Date de Déclenchement** »).

Périodes de Capitalisation

Les Intérêts Capitalisés seront calculés par référence à des périodes de calcul successives déterminées comme suit :

- (i) si aucune Période de Capitalisation n'est en cours, une Période de Capitalisation commencera à la Date de Déclenchement correspondante et aura une durée de douze (12) mois, le premier jour de cette Période de Capitalisation étant inclus et le dernier jour étant exclu ;
- (ii) si une Période de Capitalisation est en cours et que l'Emetteur a choisi d'utiliser l'Option de Capitalisation avant la fin de cette période conformément aux stipulations du paragraphe (iii)B du Paragraphe 3.2(a), cette nouvelle Période de Capitalisation débutera le lendemain du dernier jour de la Période de Capitalisation en cours et aura une durée de douze (12) mois, le premier jour de cette période étant inclus et le dernier jour de chaque période étant exclu ; et
- (iii) la dernière Période de Capitalisation s'achèvera à la Date d'Arrêt.

Ajustement de la Marge Cash Applicable

Sous réserve des stipulations qui suivent, la Marge Cash Applicable sera, le cas échéant, ajustée semestriellement, en fonction du niveau du Ratio de Levier, tel qu'indiqué dans le Certificat remis au Représentant de la Masse des Titulaires d'Obligations par l'Emetteur, pour la première fois sur la base du Certificat remis au Représentant de la Masse des Titulaires d'Obligations au titre de la Période de Test se terminant le 30 juin 2020, et selon les

modalités indiquées dans le tableau ci-dessous, sous réserve qu'aucun Cas d'Exigibilité Anticipée ne soit survenu ni ne subsiste :

Ratio de Levier (RL)	Marge Cash Taux Plein
$RL \geq 4,75x$	6,00%
$4,25x \leq RL < 4,75x$	5,75%
$RL < 4,25x$	5,50%

Clauses contractuelles

- Smile Group -

Clause de défaut

Défaut croisé

- (i) la survenance d'un cas d'exigibilité anticipée (en ce compris tout défaut de paiement) au titre de tout acte ou contrat relatif à un quelconque Endettement Financier (autre que les Obligations (Smile), les Obligations (Smile International), les Prêts BPI et les Avances Subordonnées) d'un membre du Groupe (sous réserve des éventuels délais de régularisation dont il(s) bénéficierai(en)t et des éventuelles renonciations ou des éventuels aménagements consentis par l'établissement (les établissements) de crédit concerné(s) ou les institutions financières concernées au titre dudit Endettement Financier) dès lors que le montant unitaire ou cumulé du ou des Endettement(s) Financier(s) concerné(s) sujet(s) audit cas d'exigibilité anticipée excède un montant d'un million (1.000.000) d'Euros; ou
- (ii) la survenance de tout événement constituant un cas d'exigibilité anticipée au titre des Obligations (Smile), sous réserve des éventuels délais de régularisation et des éventuelles renonciations ou des éventuels aménagements consentis par les titulaires d'Obligations (Smile) au titre des Termes et Conditions (Smile) ; ou
- (iii) la survenance de tout événement constituant un cas d'exigibilité anticipée au titre des Obligations (Smile International), sous réserve des éventuels délais de régularisation et des éventuelles renonciations ou des éventuels aménagements consentis par les titulaires d'Obligations (Smile International) au titre des Termes et

Différents types de couvertures

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable): Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

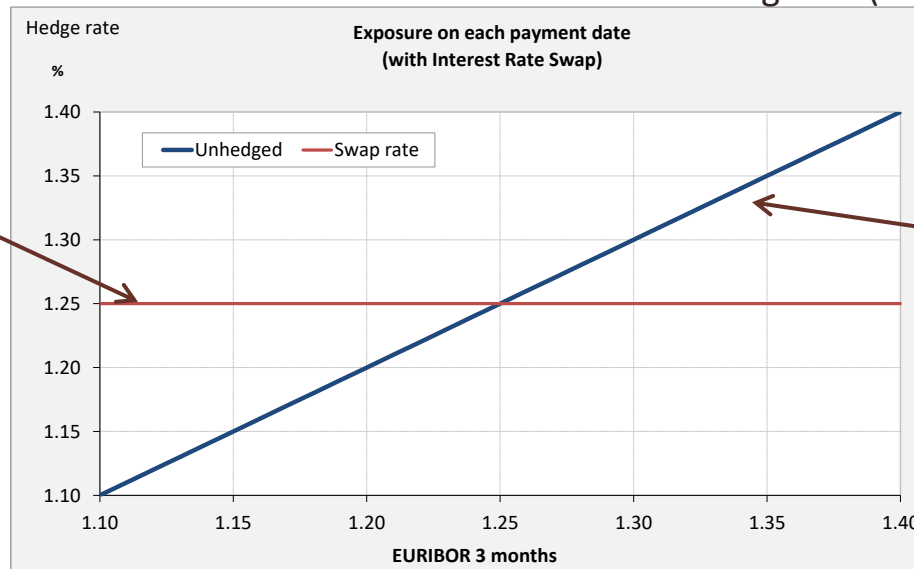
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
 - Risque de perte illimitée en cas de déboucement anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboucement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Taux figé par le swap

Taux variable sous-jacent non couvert

Graphique illustratif: données non actualisées

Différents types de couvertures

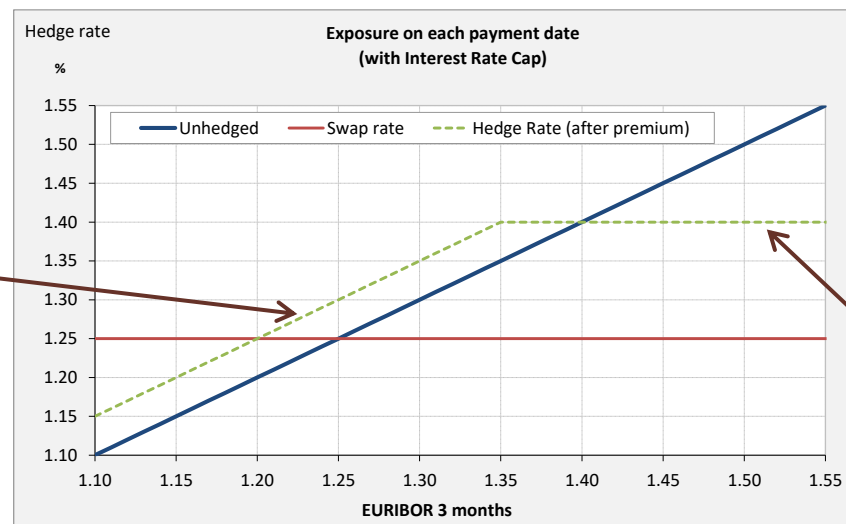
Achat de cap de taux: Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notional. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)



Le cap permet de profiter de mouvements favorables à la baisse

Graphique illustratif: données non actualisées

Taux maximum garanti par le cap (protection)

Différents types de couvertures

Tunnels / collars d'options:

Mix d'options achetées (cap) et vendues (floor) qui permet d'encadrer le taux de financement entre un plancher et un plafond. Entre ces seuils, le taux payé varie en fonction de l'indice Euribor.

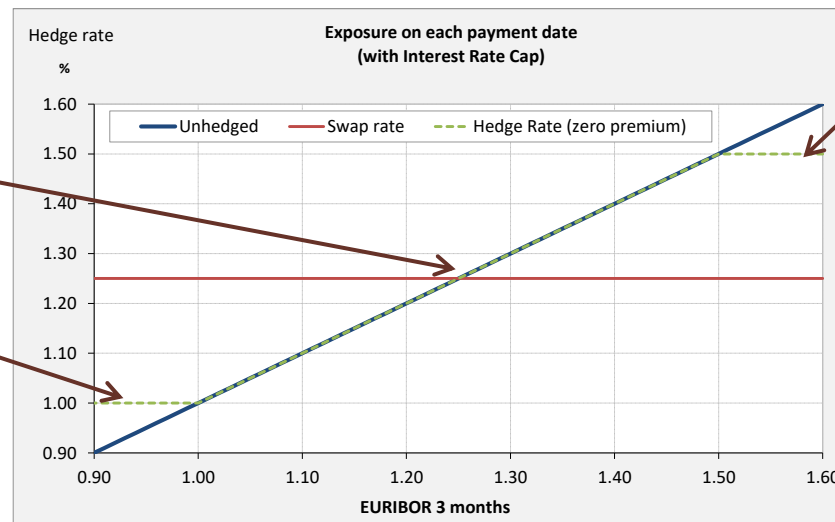
Avantages:

- Protection au delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue;

**A réserver à la
partie
incompressible
de l'exposition.**

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap);



Graphique
illustratif: données
non actualisées

Produit inintéressant dans les conditions de taux négatifs car le plancher reste trop proche de 0% indépendamment du niveau de plafond et le plafond n'est plus garanti si le financement est flooré (problème taux négatifs).

KERIUS Finance SAS
17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL
Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève, numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire
s.rouzaire@kerius-finance.com

AVERTISSEMENT - DISCLAIMER

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.